



Haïti : défendre la terre pour nourrir l'avenir

*Étude sur les enjeux
fonciers et les défis pour
l'agroécologie
dans la région
Nord d'Haïti*

► Frédéric Thomas

Table des matières

SYNTHÈSE	3
INTRODUCTION	4
CHAPITRE 1	5
<i>Objectifs, enjeux et méthodologie de l'étude</i>	
CHAPITRE 2	7
<i>Agriculture, environnement et « pays en-dehors »</i>	
· Femmes-hommes : des inégalités structurelles	8
· Un pays à hauts risques	8
· Une politique agricole « anti-paysans » ?	10
CHAPITRE 3	11
<i>Axe Nord/Nord-Est : dynamiques historiques et réalités contemporaines</i>	
· Dès le début du XX ^e s. : des plantations pour l'exportation	11
· Dynamiques actuelles	12
· Des freins environnementaux et politiques	13
· Connexion internationale et enclavement	14
· Investissements et focalisation territoriale	15
· Potentiel minier et risques socio-environnementaux	20
· Déplacements et pression démographique	21
· Dynamiques transfrontalières	23
CHAPITRE 4	24
<i>Les enjeux fonciers dans la région Nord/Nord-Est</i>	
· Terres : morcellement et héritage	25
· Accès à la terre et insécurité foncière	26
· Spoliation et conflits fonciers	27
· Les acteurs	29
· Trois exemples de conflits fonciers	32
CHAPITRE 5	35
<i>Agroécologie : vers un changement d'échelle ?</i>	
· Agroécologie et féminisme	36
CONCLUSIONS	38
RECOMMANDATIONS	40
LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS	42
BIBLIOGRAPHIE	43



Photo: © Emmanuel Abreu sur Unsplash

SYNTHÈSE

La crise multidimensionnelle que traverse actuellement Haïti soulève nombre de questions, notamment en termes de modèle de développement et de souveraineté(s) politique et alimentaire. En raison d'une série de facteurs – son histoire, son potentiel agricole, la présence de nombreuses organisations paysannes, sa proximité avec la République dominicaine, la dynamique migratoire et sa qualification de zone de développement prioritaire –, la région Nord/Nord-Est représente un espace stratégique.

Ce territoire est marqué par une insécurité foncière généralisée, une conflictualité intense et une dynamique d'accaparement de terres, mise en œuvre par de grands propriétaires fonciers, au profit de (méga)projets extractivistes : zones franches (industrielles et agricoles), mines, ports, etc.



L'État haïtien, soutenu par les acteurs internationaux, a mis en place un modèle de développement anti-paysan. La complicité des acteurs institutionnels publics – juges, notaires, élus, etc. –, d'hommes d'affaires, des spoliateurs et leur instrumentalisation de bandes criminelles rendent le recours à la justice inopérant, renforcent l'impunité et catalysent les spoliations de terres.

L'agroécologie est adaptée au milieu rural haïtien et offre un grand potentiel pour la paysannerie, en lien avec la souveraineté alimentaire. Cependant, l'insécurité foncière hypothèque à la fois l'agroécologie et la souveraineté alimentaire, tout en constituant une entrave structurelle qui par ailleurs affecte négativement l'environnement et les conditions de vie de la paysannerie, fragilisant ses droits. L'accès à la terre constitue dès lors la première et principale revendication des paysans et paysannes. Les femmes sont particulièrement touchées par les discriminations dans l'accès à la terre. Elles possèdent moins de terres que les hommes et sont souvent exclues des décisions

foncières, ce qui limite leur autonomisation. La réalisation d'une réforme agraire faciliterait un accès équitable et généralisé à la terre et aux ressources naturelles.

L'absence de reconnaissance des droits – dont le droit à la terre – des paysans et paysannes et de leur statut de sujet politique, d'un côté, et la complicité de l'État haïtien avec les acteurs de la spoliation des terres ainsi que sa politique extractiviste et anti-paysanne, de l'autre, alimentent la dynamique d'accaparement des terres et la violation des droits de la paysannerie. Seul un renversement de ce rapport, où les paysans et paysannes d'Haïti participent à la définition et de la réalisation des politiques publiques agricoles et alimentaires, en donnant la priorité à l'agroécologie et à la souveraineté alimentaire, et en changeant la nature et l'orientation de l'État haïtien, peut assurer le respect, la protection et les droits des paysans et paysannes. L'accès à la terre est la première phase de ce changement.

INTRODUCTION

Haïti est confrontée, depuis 2018, à une crise structurelle et multiforme qui n'a cessé de s'aggraver. À la fin de l'année 2025, selon l'ONU, plus de la moitié de la population, soit six millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire et le pays constitue l'un des points chauds (« hotspots ») les plus préoccupants de l'insécurité alimentaire dans le monde¹.

La violence des gangs armés – qui contrôlent la majeure partie de la capitale, Port-au-Prince, et une part croissante des départements de l'Artibonite et du Centre – a provoqué, depuis janvier 2022, la mort de plus de 16 000 Haïtiens et Haïtiennes² et le déplacement forcé de près de 1,5 million de personnes (12 % de la population), dont une majorité de femmes et d'enfants. En 2025, il y a eu chaque jour vingt-sept cas de violences basées sur le genre, majoritairement des violences sexuelles (deux tiers de celles-ci sont des viols collectifs commis par des groupes armés)³.

La réponse de l'État haïtien à la crise a été tout à la fois faible, contradictoire et problématique.

La violence est en quelque sorte redoublée par la culture de l'impunité et le manque d'attention aux victimes. L'absence d'autorités élues à tous les niveaux de pouvoir – aucune élection ne s'est tenue depuis 2016 – et le peu de représentativité de la classe politique accroissent le défaut de légitimité et la défiance de la population. Critiqué pour son manque d'efficacité dans la lutte contre les gangs, l'État est en outre – et plus gravement – accusé de complicité avec les bandes armées, au point d'évoquer une « gangstérisation de l'État comme nouvelle forme de gouvernance »⁴. Malheureusement, loin de renforcer les institutions publiques haïtiennes, l'action des acteurs internationaux a contribué à les vider un peu plus de leur contenu et à les séparer davantage encore de la population. Ainsi, **le gouvernement haïtien continue de répondre prioritairement à la « communauté internationale » et seulement épisodiquement et secondairement aux Haïtiens et Haïtiennes.**

Les bandes armées sont nées, se sont développées et prospèrent sur un terreau social

marqué par les inégalités, la pauvreté, la prédominance du travail informel et l'absence de perspective pour la jeunesse haïtienne. La situation actuelle est aussi l'aboutissement d'une séquence commencée en 2010-2011 avec le tremblement de terre du 12 janvier 2010 et l'élection controversée de Michel Martelly. La reconstruction post-séisme donna en effet lieu à une multiplication et à une intensification des interventions internationales, cristallisant un modèle de développement qui s'imposerait particulièrement dans le nord du pays. Par ailleurs, la présidence de Martelly inaugurerait le règne du Parti haïtien Tèt Kale (PHTK), dont son successeur, Jovenel Moïse, fut également membre, qui se caractérise par un État prédateur. Au-delà de ses enjeux immédiats, la crise actuelle soulève nombre de questions, notamment en termes de modèle de développement, de souveraineté et d'alimentation qui renvoient à la réalité du monde rural en Haïti.

La perspective d'une (prochaine) sortie de crise, grâce à l'intervention d'une force armée internationale – la Force de répression des gangs (FRG) a commencé à remplacer, depuis octobre 2025, la Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS) – et à l'organisation d'élections (alors que le mandat du pouvoir intérimaire en place, le Conseil présidentiel de transition (CPT), arrive à échéance le 7 février 2026) s'avère illusoire. Mais, aussi dramatique et « confuse » que soit la situation, la solution demeure accessible, aux mains des Haïtiens et Haïtiennes qui, sous les radars médiatiques et diplomatiques, n'ont cessé de se débrouiller, s'organiser et résister, de telle sorte que si le pays ne s'est pas effondré (jusqu'à présent), c'est essentiellement grâce à ces hommes et ces femmes.

1 WFP and FAO, 2025. *Hunger Hotspots. FAO-WFP early warnings on acute food insecurity: June to October 2025 outlook*, https://fscluster.org/sites/default/files/2025-06/HungerHotspots2025_CD5684EN.pdf.

2 ONU, « Haïti : L'ONU alerte sur une « spirale de violences » après le feu vert à une force internationale », *ONU info*, 2 octobre 2025, <https://news.un.org/fr/story/2025/10/1157609>.

3 Ministère à la Condition féminine et aux Droits des femmes et Sous-cluster VBG, *Haïti : Snapshot sur les incidents de violences basées sur le genre (VBG) de janvier à septembre 2025*, 13 novembre 2025, <https://reliefweb.int/report/haiti/haiti-snapshot-sur-les-incidents-de-violences-basees-sur-la-genre-vbg-de-janvier-septembre-2025>.

4 RNDDH, *Affrontements violents entre gangs armés : Le RNDDH exige la protection de la population haïtienne*, 10 mai 2022, <https://web.rnddh.org/>.

CHAPITRE 1

Objectifs, enjeux et méthodologie de l'étude

Cette étude entend faire un triple « pas de côté » : géographique, axiologique et dynamique. Elle se focalise non sur la capitale où se concentre la violence des gangs, mais sur la région du Nord, et sur certains des enjeux sociaux, économiques et politiques qui sont au centre de la crise actuelle (et de la médiatisation du pays). Ainsi, l'attention tend à reproduire la centralisation du pays en réduisant Haïti à Port-au-Prince et à circonscrire la situation à un problème sécuritaire, alors que celle-ci prend racine dans une réalité sociale, historique et un modèle de développement. Enfin, cette étude entend mettre en lumière (et s'appuyer sur) le dynamisme des organisations haïtiennes, leur potentiel et, plus largement, la particularité d'un pays qui se caractérise par l'importance du monde rural et de l'agriculture paysanne.

L'objectif de cette étude est de réaliser un état des lieux des enjeux fonciers dans l'axe Nord-Nord-Est d'Haïti, en interrogeant tout à la fois

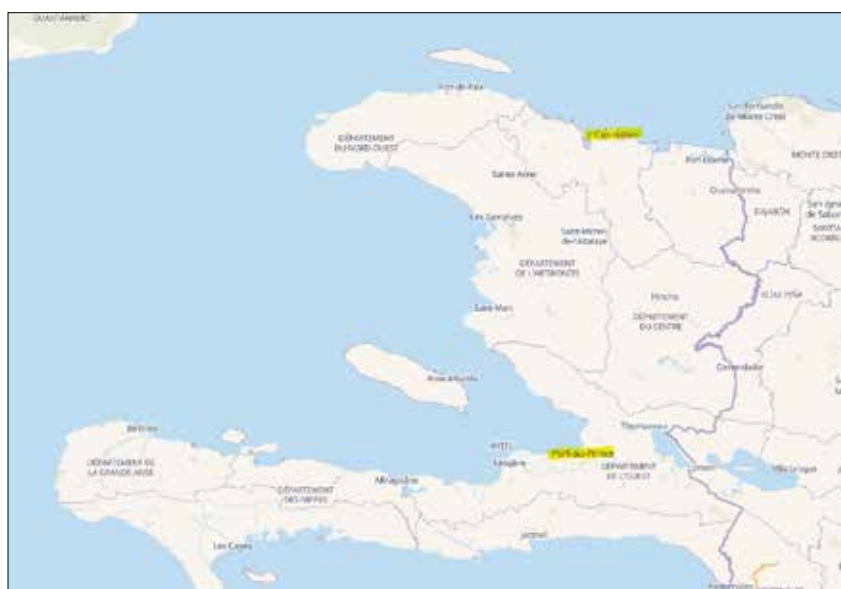
- les politiques publiques agricoles,
- les projets de développement et les investissements (nationaux et étrangers),
- la réalité et le potentiel de l'agroécologie (comme modèle alternatif de production et d'organisation),

tout en tenant compte des dimensions climatiques, de genre et de la souveraineté alimentaire⁵.

Pourquoi cette région ? Par son histoire, la présence de la deuxième ville du pays, Cap-Haïtien – plus de 300 000 habitants en 2024 (dont plus de la moitié a moins de 25 ans)⁶ –, son potentiel agricole, sa proximité avec la République dominicaine et sa mise en avant comme zone de développement prioritaire, la région Nord/Nord-Est occupe une place (toujours plus) stratégique dont il convient de questionner le sens et les contours. Enfin, Entraide et Fraternité (EF) et Broederlijk

Delen (BD), ainsi que leurs partenaires haïtiens, sont actifs dans la région depuis longtemps.

Il y a de plus un *momentum* particulier. Le blocage de tous les accès terrestres (contrôlés par les gangs) à la capitale, le fait que l'aéroport du Cap-Haïtien soit devenu le seul aéroport international opérationnel et la dynamique (forcée ou volontaire) des déplacements de population ces dernières années (re)mettent au-devant de la scène, de façon urgente et impérative, la question de la décentralisation. D'autant plus que les violences à Port-au-Prince entraînent un décentrement de bailleurs et investisseurs vers l'axe Nord/



5 Nous reprenons la définition de la souveraineté alimentaire de la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales (UNDROP) adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 17 décembre 2018 : « le droit des peuples de définir leurs systèmes alimentaires et agricoles et le droit à une alimentation saine et culturellement appropriée produite avec des méthodes écologiques et durables respectueuses des droits de l'homme », <https://docs.un.org/fr/A/RES/73/165>.

6 MEF, IHSI, *Estimations désagrégées de la population haïtienne en 2024*, juillet 2024, <https://ihsi.gouv.ht/public/storage/document-views/March2025/Oan4m17p5LEKtsGEnHgt.pdf>.

Nord-Est. La région abrite le « Couloir Cap-Haïtien/ Ouanaminthe » qui concentre plusieurs zones franches⁷ opérationnelles alors que d'autres sont projetées. Dans le même temps, elle présente un important potentiel agricole.

Sur fond de conflits fonciers et d'accaparement de terres s'affrontent dès lors deux modèles de développement – l'un extractiviste ; l'autre paysan – dont il convient d'analyser les présupposés et les effets.

Sous la focale thématique et régionale de l'étude se dégage un enjeu plus général : celui d'analyser la situation nationale actuelle au prisme des enjeux et dynamiques à l'œuvre dans l'axe Nord/Nord-Est, autour de la souveraineté alimentaire et de l'agroécologie, et d'offrir, à partir des organisations sociales locales et des revendications populaires, en particulier paysannes, des pistes de plaidoyer pour les ONG belges et leurs partenaires haïtiens.

Cette étude a adopté une méthodologie participative afin de « coller » au plus près au travail, à l'expertise et aux interrogations

des partenaires haïtiens d'EF, en général, de Tèt Kole (TK), de Solidarite Fanm Ayisyèn (SOFA – Solidarité des femmes haïtiennes) et de la Plateforme haïtienne de plaidoyer pour un développement alternatif (PAPDA), en particulier. **L'étude se base principalement sur une visite de terrain effectuée du 6 au 12 mai 2025**, au cours de laquelle de nombreux entretiens⁸, individuels et collectifs, ont été réalisés **et sur une analyse de rapports et documents**. Ces derniers relèvent à la fois des politiques publiques de l'État haïtien (tout particulièrement du ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural - MARNDR), d'analyses d'organisations nationales et internationales, d'études académiques, de prises de positions d'acteurs et actrices haïtien·nes et d'articles de presse.

L'ambition de cette étude est de présenter une (première) synthèse des enjeux fonciers et des défis pour l'agroécologie dans la région Nord/Nord-Est.

Les diverses dimensions abordées ici – accaparement des terres, inégalités de genre,

expériences agroécologiques, etc. – mériteraient chacune de faire l'objet d'études particulières davantage développées. De plus, les spécificités territoriales – entre plaines et mornes, zones côtières et zones de l'intérieur, etc. –, ainsi que la double inscription de ce territoire dans un espace national et un marché international appellent des analyses plus détaillées et fouillées. Il ne s'agit donc ici que **d'un panorama d'ensemble, attentif aux dynamiques locales, nationales et internationales, et aux initiatives des organisations haïtiennes et des communautés paysannes.**

Le temps fut la principale limite à ce travail ; limite accentuée par le mauvais état des routes qui nous a empêché de nous rendre partout où cela avait été initialement prévu. Une autre limite importante réside dans la difficulté d'avoir des données chiffrées plus précises et détaillées. De plus, l'étendue de la problématique qui recouvre les enjeux fonciers, l'agroécologie, le portrait dynamique d'un territoire et de ses acteurs et actrices, ainsi que la dimension genre, est très vaste.

7 Georges Eddy Lucien, *Ibidem*. L'auteur caractérise de la sorte une zone franche « Zone industrielle clairement délimitée, souvent clôturée, constituant une enclave économique où des firmes étrangères peuvent s'installer afin de profiter d'une main-d'œuvre bon marché et flexible, tout en bénéficiant d'avantages considérables en matière fiscale et réglementaire ».

8 Certaines personnes interviewées ont demandé à ne pas être citées sous leurs noms.

CHAPITRE 2

Agriculture, environnement et « pays en-dehors »

Premier pays indépendant d'Amérique latine (1804) et seul exemple d'une révolution d'esclaves ayant réussi, Haïti est riche d'une longue histoire de résistances au cœur desquelles se situent les paysans et paysannes⁹. La population rurale, encore majoritaire jusqu'en 2012, représente 40 % de la population totale et près de la moitié des emplois ; l'agriculture contribue à 25 % du PIB¹⁰. **Confronté-es à une exclusion historique et systématique, les paysans et paysannes en Haïti constituent, selon la belle formule de l'anthropologue Gérard Barthélémy, « le peuple en-dehors ».**

Haïti est classé au niveau de l'Indice de développement humain (IDH) au 170^e rang parmi 189 pays et territoires¹¹. **Au cours des dernières décennies, les conditions de vie des Haïtiens et Haïtiennes, dont près de 60 % vivent sous le seuil de pauvreté (72 % en milieu rural), n'ont cessé de se dégrader.** Haïti est l'un des pays les plus inégalitaires du monde¹². Et ces inégalités se déclinent selon les



Les inégalités de genre sont tout particulièrement marquées en milieu rural.

classes sociales, le genre, la « question de couleur » et le territoire (urbain/rural). Haïti affiche un Indice d'Inégalité de Genre (IIG) de 0,618. **Les inégalités de genre sont générales mais tout particulièrement marquées en milieu rural.** Ainsi, selon une étude de la Banque

interaméricaine de développement (BID), seulement 8 % de femmes dans les zones rurales possèdent des terres, contre 20 % pour les hommes¹³. Et le taux de grossesses chez les adolescentes en Haïti est deux fois moins élevées en zones urbaines (35 %) qu'en zones rurales (70 %).

-
- 9 Nous reprenons la définition du paysan et de la paysanne de la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales (UNDROP), à savoir « toute personne ayant comme activité l'agriculture artisanale ou à petite échelle, la plantation, l'élevage, le pastoralisme, la pêche, la sylviculture, la chasse ou la cueillette ou l'artisanat lié à l'agriculture, ou ayant une activité connexe dans une zone rurale. Elle s'applique aussi aux membres de la famille qui sont à la charge des paysans », <https://docs.un.org/fr/A/RES/73/165>.
- 10 Banque mondiale, *Un secteur agricole plus fort améliore l'accès de tous les Haïtiens à la nourriture*, 11 avril 2023, <https://www.banquemonde.org/fr/results/2023/04/11/a-stronger-agriculture-sector-makes-food-more-accessible-to-all-haitians>.
- 11 PNUD, Note d'information à l'intention des pays concernant le Rapport sur le développement humain 2020, <https://hdr.undp.org/sites/default/files/Country-Profiles/fr/HTI.pdf>.
- 12 Banque mondiale, *Regarder au-delà de la provision par le gouvernement des services en eau et assainissement. Les choix et pratiques des plus vulnérables en Haïti, 2018*, <http://documents.worldbank.org/curated/en/224581524205194413/pdf/122047-WP-PUBLIC-FRENCH-Looking-beyond-governemnt-Haiti.pdf>.
- 13 BID, Banque mondiale, *Le potentiel inexploité d'Haïti : Une évaluation des obstacles à l'égalité de genre*, 2023, <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/4b69af839b59351a5d7a245d71a57c13-0370012023/related/-French-Haiti-Gender-Assessment-Summary-report.pdf>. PNUD Bureau Haïti, *Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes 2025-2028*, https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2025-03/undp-ht_strategie_genre_du_bureau_du_pnud_en_haiti_2025-2028.pdf. Les chiffres proviennent de ces rapports.

Femmes-hommes : des inégalités structurelles

D'après cette même étude, **les femmes ont par ailleurs un accès nettement inférieur aux crédits, comparativement aux hommes** ; seulement 5 % des crédits agricoles sont attribués aux exploitations féminines. Faute d'un titre de propriété jugé valable, de garanties matérielles et d'une reconnaissance de leur travail (à la fois productif, domestique et communautaire), les femmes sont souvent jugées non solvables. Mais les contraintes auxquelles elles se heurtent vont bien au-delà de l'accès aux ressources et « touchent aux normes sociales, aux rapports de pouvoir, aux inégalités structurelles, à l'absence de reconnaissance institutionnelle et aux vulnérabilités systémiques »¹⁴.

Les femmes jouent un rôle important dans la collecte de ressources naturelles telles que l'eau et le bois de chauffage.

Elles sont en conséquence en première ligne face à la dégradation environnementale et les catastrophes récurrentes.

Une place particulière doit être réservée, en milieu rural, aux commerçantes et vendeuses ambulantes, les « madan saras ». Celles-ci pallient l'enclavement, le mauvais état des routes et le manque de transport en reliant les marchés et en les approvisionnant de produits, notamment de produits agricoles. Mais les risques et dangers sont importants et elles sont exposées à la violence sexiste.

L'invisibilisation du travail des femmes, les verrous mis à leur autonomisation – absence d'accès au crédit, à la terre, aux ressources, etc. –, la reproduction des inégalités de genre,

l'exclusion/marginalisation traditionnelle des femmes dans l'héritage de la terre et, plus globalement, l'absence de soutien public dans un contexte de dégradation risquent d'entraîner une « déféminisation » de l'agriculture¹⁵.

Un pays à hauts risques

La concentration du marché haïtien aux mains de quelques acteurs économiques et la dépendance du pays aux importations en général et aux importations alimentaires en particulier – plus de 50 % de l'alimentation disponible provient des importations¹⁶ –, le rend particulièrement vulnérable aux fluctuations de prix sur le marché international et ne cesse de creuser le déficit de la balance commerciale et donc l'endettement. **Haïti est ainsi devenu le troisième ou quatrième importateur de riz états-unien¹⁷. Cette situation est le fruit d'une série de réformes néolibérales et de plans d'ajustement structurel téléguidés par les institutions financières internationales, opérées au tournant des années 1980, qui ont déstructuré l'économie du pays, ouvert son marché – en baissant drastiquement les tarifs douaniers – et profondément affecté la production locale.** Les effets de la dépendance alimentaire qui en a résulté devaient exploser en Haïti – et ailleurs dans le monde : au Pérou, dans plusieurs pays africains, en Indonésie, Philippines, etc. – au cours des « émeutes de la faim » de 2008¹⁸.



Les vendeuses ambulantes pallient le mauvais état des routes en approvisionnant les marchés en produits agricoles.

14 Christophe Providence, *L'économie solidaire en Haïti – Ekonomi solidè ann Ayiti. Femmes, territoires et initiatives populaires - Fanm, teritwa ak inisyativ popilè*, <https://scienceetbiencommun.pressbooks.pub/esshaiti/>.

15 PNUD Bureau Haïti, *Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes 2025-2028*, https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2025-03/undp-ht_strategie_genre_du_bureau_du_pnud_en_haiti_2025-2028.pdf.

16 Action Contre la Faim (ACF) Haïti, Mouvement Paysan Papaye (MPP), *Qui nourrit les Haïtiens ?*, 2017.

17 Voir <https://oec.world/fr/profile/country/hti/>.

18 Marc Dufumier et Philippe Hugon, « Piques et polémiques les 'émeutes de la faim' : du sous investissement agricole à la crise sociopolitique », *Revue du Tiers-Monde*, 2008/04, n°196, <https://shs.cairn.info/revue-tiers-monde-2008-4-page-927>.

Haïti se situe sur la route des cyclones et sur une faille sismique et fait partie des 38 Petits États insulaires en développement (PEID) qui sont parmi les premiers et les plus gravement touchés par le changement climatique, principalement à cause de l'élévation du niveau de la mer.

L'Indice mondial des risques climatiques classait Haïti comme le cinquième pays le plus affecté par les changements climatiques pour la période 1995-2024.

Au cours des trois dernières décennies, Haïti a subi 91 phénomènes météorologiques extrêmes – principalement des tempêtes tropicales et des inondations ; dernier en date, l'ouragan Melissa a affecté près de 255 000 personnes à travers sept départements du pays. Son coût économique est estimé à quatre milliards de dollars¹⁹. Le manque d'infrastructures adaptées, d'accès aux services sociaux – particulièrement de santé – et de politiques publiques rend le pays vulnérable aux catastrophes naturelles et amplifie l'impact et de celles-ci.

Qui plus est, **les conditions environnementales du pays et le réchauffement climatique aggravent la situation.** Les périodes de sécheresse (attribuées au phénomène El Niño) s'intensifient et s'allongent, accroissant les pénuries alimentaires et d'eau ainsi que les pertes d'animaux, tandis que les pluies et tempêtes accentuent l'érosion et la dégradation des sols, dans un contexte où le couvert forestier national est parmi les plus faibles de la région (entre 4 % et 32 % selon les sources). Et cela alors que le



Haïti est l'un des États les plus touchés par l'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes dus au bouleversement climatique.

pays est considéré, du fait de la diversité de ses écosystèmes, comme « une des zones de la Caraïbe insulaire riche en biodiversité »²⁰. Selon le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNA) HAÏTI 2022- 2030, **« l'agriculture serait le secteur le plus à risque face aux changements climatiques. (...) Les zones les plus touchées seraient les départements du Nord et de l'Artibonite »**²¹.

Haïti compte environ un million d'exploitations agricoles – elles occupent plus de 44 % du territoire –, dont la superficie moyenne est de 1,5 ha (moins de 1,3 ha pour les quatre cinquièmes) et où se pratique l'agriculture familiale. Les paysans et paysannes sont confronté·es tout à la fois à

l'insécurité alimentaire et à l'insécurité foncière. Or, le manque d'accès sécurisé et durable à la terre constitue un frein structurel au reboisement et à la protection de l'environnement (voir plus loin). Les conditions difficiles entraînent la migration des jeunes – les moins de 30 ans ne représentent que 11,3 % des exploitants agricoles – et corrélativement un vieillissement de la population rurale²². Plus de 40 % de la production agricole est destinée à l'autoconsommation, tandis que le reste est orienté vers le marché – local essentiellement²³.

19 Germanwatch, *Global Climate Risk Index 2026*, <https://www.germanwatch.org/sites/default/files/2025-11/CRI%2026%20full%20report.pdf>.

20 Ministère de l'environnement, *Sixième rapport national sur la biodiversité d'Haïti*, avril 2019. En août 1996, Haïti avait ratifié la convention sur la biodiversité (adoptée le 22 mai 1992, à la Conférence de Nairobi).

21 PNA HAÏTI 2022- 2030, p. 43.

22 PAPDA, *Budget national et secteur agricole : Quelle cohérence dans les politiques publiques ?*, septembre 2013.

23 MARNDP, *Plan national d'investissement agricole*, 2010 ; *Politique de développement 2010-2025*, mars 2011 ; *Programme Triennal de Relance Agricole 2013-2016*, mars 2013.

Une politique agricole « anti-paysans » ?

La politique agricole en Haïti est définie par divers documents : le « Plan national d'investissements agricoles » du ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) et la « Politique de développement agricole 2010-2025 », qui datent de 2010-2011. Selon Emmanuel Jean-François, responsable de la région Nord du MARNDR, ces documents définissent les grands axes, mais chaque département s'adapte et apporte des modifications selon sa réalité territoriale. Alors que 2025 marque la dernière année de la Politique de développement agricole, aucune nouvelle stratégie n'est en cours de discussion ni n'a même été annoncée²⁴.

À ces deux documents, il convient d'ajouter les plus récentes « Politiques et Stratégies nationales de Sécurité et Souveraineté Alimentaire et Nutritionnelle en Haïti (PSNSSANH) » dont la traduction « territoriale » doit se concrétiser par des plans départementaux. Approuvé en conseil des Ministres en 2021, ce document fut élaboré par la Coordination Nationale pour la Sécurité Alimentaire (CNSA), en consultant un ensemble d'organisations, paysannes entre autres. Ricot Jean-Pierre, directeur de programme de la PAPDA²⁵, organisation soutenue par Entraide et Fraternité, en fait l'analyse suivante : « ce

document reprend une partie des analyses et revendications des Cahiers de revendications paysannes²⁶. Ses limites tiennent aux politiques, souvent en contradiction avec les analyses, et à ce qu'il y a trop d'attentes par rapport aux financements internationaux. **Alors qu'il y a des ressources internes disponibles, les stratégies de financement continuent de se reposer sur les bailleurs internationaux qui sont plus intéressés par le marché que par la souveraineté alimentaire.** Mais la plus grande limite tient à l'appropriation de cette politique par les instances publiques. **Le même conseil des ministres qui a approuvé ce document prend des mesures pour garantir la mise en place de projets anti-paysans, anti-agroécologie, anti-agriculture.** Il n'y a pas de suite dans les idées au sein de l'État ; c'est la résultante de la nature même de l'État et de ses rapports avec la population et le territoire »²⁷.

De manière générale, au cours de ces trois dernières décennies, les gouvernements successifs n'ont consacré qu'entre 4 et 8 % du budget national au secteur agricole – et 60 % de ce financement sert à payer les salaires du personnel administratif ; ce qui témoigne du peu d'intérêt en la matière. De plus, les politiques élaborées en 2010-2011 s'inscrivent dans des plans de développement plus globaux élaborés de concert avec les institutions internationales, qui sont par ailleurs les principales financeuses de ces politiques. Dès lors, **ces politiques disent tout et leur**

contraire, consolident la dépendance du pays et restent enfermées dans le cadre « du système alimentaire mondial, dont l'objectif n'est autre que la promotion de la sécurité alimentaire, encadré par les politiques néolibérales »²⁸.

Cependant, la situation du milieu rural ne transparaît que très partiellement et de manière faussée dans les indicateurs économiques, la part de l'agriculture dans le PIB, les chiffres de la croissance. De plus, ce qu'on appelle en Haïti la « décapitalisation » du monde rural pour signifier son appauvrissement et son exploitation, ne constitue qu'un aspect de la politique anti-paysanne. Au-delà de la dimension économique, c'est bien la paysannerie comme mode de vie et de production, matrice de savoir-faire, rapport social à la terre et entre les êtres humains qui est ciblé et dont l'État haïtien entend se débarrasser.

En fin de compte, **sous la confusion émergent, d'une part, la stratégie constante de l'État haïtien – le soutien à un modèle de développement anti-paysan au profit des zones franches**²⁹ – **et, d'autre part, la résistance obstinée de la paysannerie** : « si, jusqu'à aujourd'hui, Haïti peut se targuer d'une certaine autonomie et souveraineté, c'est le résultat des luttes et du travail des paysans et paysannes, des 'madan saras' qui continuent à pratiquer, à produire, à commercialiser, à renforcer la résistance »³⁰.

24 Entretien avec Emmanuel Jean-François, Cap-Haïtien, 6 mai 2025.

25 Plateforme haïtienne de plaidoyer pour un développement alternatif. www.papda.org

26 *Kaye nasyonal revandikasyon òganizasyon peyizan ak peyizan ayisyen yo*, mai 2018. Il s'agit d'un travail de longue haleine réalisé par la Papda afin de faire émerger, en partant de chaque département, les revendications des organisations paysannes. Voir <https://entraide.be/publication/les-revendications-paysannes-haitiennes-c-est-aussi-nos-oignons-3150/>

27 Entretien avec Ricot Jean-Pierre réalisé le 11 septembre 2025.

28 Jean-Pierre Ricot, Peterson Derolus, « Haïti : Dette et souveraineté alimentaire, l'impossible cohabitation », *CADTM*, 7 février 2025, <https://www.cadtm.org/Haiti-Dette-et-souverainete-alimentaire-l-impossible-cohabitation> ; Entretien avec Ricot Jean-Pierre, 11 septembre 2025.

29 Frédéric Thomas, *Haïti. Un modèle de développement anti-paysan*, Cetri, 15 décembre 2014, <https://www.cetri.be/Haiti-un-modele-de-developpement>.

30 Entretien avec Ricot Jean-Pierre réalisé le 11 septembre 2025.

CHAPITRE 3

Axe Nord/Nord-Est : dynamiques historiques et réalités contemporaines

*Dès le début du XX^e s. :
des plantations pour
l'exportation*

C'est dans les plaines de la région du Nord et du Nord-Est, berceau du modèle des plantations sucrières qui firent de Saint-Domingue la colonie la plus riche de France, la « perle des Antilles », **que débuta la révolution haïtienne avec le soulèvement des esclaves en août 1791**. Le nord de la colonie

concentrait les richesses et les esclaves, la production la plus moderne et les conditions d'exploitation et d'asservissement les plus atroces ; les contradictions à l'origine d'une révolte qui devait, pour toujours, changer la face du monde. Cap-Haïtien, alors dénommé Cap-Français, était la capitale de Saint-Domingue. L'importance historique de ce territoire (dont témoigne encore aujourd'hui un patrimoine important mais peu valorisé), au croisement de son poids économique et des résistances paysannes, n'a cessé de s'affirmer au cours des décennies.

La population du Nord/Nord-Est est estimée à un peu plus de deux millions d'habitant·es (soit autour de 17 % de la population totale du pays) : un peu plus de 1,7 million



Par son poids économique et ses résistances paysannes, le nord et le nord-est d'Haïti ont gagné en importance au fil des décennies.

pour le département du Nord et 431 000 pour le département du Nord-Est – dont une majorité vit en milieu rural³¹. Sommairement, l'écosystème de la région peut être divisé entre les mornes³² et les plaines. La combinaison de plaines, qui s'étale sur les départements du Nord et du Nord-Est, avec ses 935 km², est la deuxième plus grande du pays après celle de l'Artibonite. Elle a, sous l'occupation états-unienne (1915-1934), connu un développement et une modernisation dépendante,

extractive (et biaisée), à l'origine d'une forme de contre-réforme agraire et d'un processus de déruralisation et de migration vers Cuba et la République dominicaine afin de travailler à la *zafra*³³, et dont les effets se font encore ressentir aujourd'hui.

Ainsi, **le projet le plus imposant fut la plantation Dauphin**.

Celle-ci, dirigée par la Société Haïtiano-Américaine de Développement Agricole (SHADA), s'implanta en 1927 sur plusieurs milliers d'hectares,

31 MEF, IHSI, *Ibidem*. Ces chiffres sont à relativiser tant les mouvements de population sont importants (et peu comptabilisés) ces dernières années en raison de la montée de l'insécurité.

32 Collines ou montagnes

33 La récolte

entraînant l'expulsion de nombre de familles paysannes présentes sur place depuis longtemps, mais qui ne possédaient pas de titres de propriété. La plantation produisait du sisal³⁴ à destination des États-Unis et, en 1952, l'exportation de sisal représentait un quart des exportations haïtiennes. Avec l'arrivée de fibres synthétiques et la réorientation du marché, la production s'effondra au cours des années 1970³⁵.

La fin de la plantation Dauphin ne mit pas pour autant fin à cette stratégie de développement centrée sur les monocultures d'exportation. Au contraire même, **les gouvernements qui se succédèrent en Haïti voulurent tirer profit des soi-disant « avantages comparatifs » du pays et singulièrement de la plaine de l'axe Nord/Nord-Est**, qui demeurerait la zone de prédilection pour les entreprises agricoles et industrielles. On disposait là d'une grande surface exploitable, d'une main-d'œuvre en quantité et peu onéreuse et de voies de communication vers le marché international : par la route vers la République dominicaine ; par la mer et les airs vers les États-Unis.

Une fois encore, l'État haïtien misait sur des mégaprojets (agro-)industriels tournés vers l'exportation, au mépris de l'agriculture familiale. Et la priorité était mise sur l'agriculture des plaines, qui ne représente pourtant que 20 % de la surface totale du pays, au détriment de l'agriculture des mornes. D'où un paysage particulièrement contrasté dans la région Nord/Nord-Est avec, d'un côté, d'importants investissements dans le « Couloir

Cap-Haïtien/Ouanaminthe », souvent connectés (ou cherchant la connexion) au marché international, et de l'autre, des mornes enclavés où l'État est absent. Il en résulte une dynamique différenciée et une grande conflictualité autour de l'usage de la terre, surtout dans la plaine.

Dynamiques actuelles

Production et activités locales : un potentiel diversifié

On ne dispose pas d'études actualisées d'ensemble sur la situation du milieu rural dans les deux départements du Nord et du Nord-Est. Mais on peut se baser sur le Recensement général de l'agriculture (RGA) réalisé dans ce dernier département par le MARNDR en 2009. Selon celui-ci, il y avait alors près de 48 000 exploitations dont la taille moyenne était de 1,4 ha (1,15 carreau³⁶). Les hommes se trouvaient à la tête de 84 % de ces exploitations. Il s'agissait presque

exclusivement d'une agriculture à petite échelle, ne comptant que sur une main-d'œuvre familiale, sans équipement ou matériel mécanique, et ayant appris l'agriculture en famille (sans formation extérieure)³⁷.

L'axe Nord/Nord-Est dispose d'un potentiel agricole très important.

Le maïs, les haricots, le manioc et la canne-à-sucre sont parmi les cultures les plus importantes de la région. On cultive également du riz – surtout dans la plaine de Maribahoux et dans les communes de Ferrier, de Fort-Liberté et l'Acul du Nord –, des mangues, des bananes (principalement dans les zones humides : Limonade, Trou du Nord, Quartier Morin, Grande Rivière du Nord et Milot). Et dans les mornes sont cultivés le café, le cacao, l'igname, l'ananas, la canne à sucre, etc. Le département du Nord, grâce à la Fédération des coopératives cacaoyères du Nord (FECCANO), soutenue entre autres par Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF), est d'ailleurs



Le café est l'une des cultures de cette région au riche potentiel agricole.

34 Le sisal est une plante à fleurs dont les fibres sont utilisées pour produire, notamment, de la corde et divers textiles.

35 Dieupuisant Florida, *Les territoires agricoles haïtiens entre dérégulation des marchés, crise politique et résistance paysanne. Les cas de la Vallée de l'Artibonite et de la Plaine du Nord*, thèse de géographie, Université Paris-Nord - Paris XIII, 2023, pages 182-183. Sur la période de l'Occupation, lire Bernard Éthéart, *Dossier foncier pour le Tribunal Populaire*, note 31 mai 2018.

36 Un carreau = 1,29 ha

37 *Recensement général de l'Agriculture (RGA). Résultats provisoires du Nord-Est*, 17 mai 2012.

devenu le premier exportateur haïtien de cacao fermenté sur les marchés internationaux. Entre 2014 et 2015, la FECCANO a exporté 160 tonnes de cacao³⁸.

L'élevage (caprin et bovin) constitue une activité répandue dans la Plaine du Nord. La valorisation du lait, à laquelle a contribué l'ONG haïtienne VETERIMED, à travers son programme « Lèt agogo » qui a permis le développement de produits laitiers et leur consommation dans une cinquantaine d'écoles, a encouragé le développement de l'élevage. Par exemple, à Limonade, la majorité de la population pratique l'élevage. Elle bénéficie d'un réseau d'organisations, notamment APWOLIM (Asosyasyon Pwodiktè Lèt Limonade ; Association des Producteurs de lait de Limonade) et AFLIDEPA (Asosyasyon Fanm Limonad pou Devlopman Pwodiksyon Agrikol ak Atizana ; Association des femmes de Limonade pour le développement de la production agricole et l'Artisanat) qui ont mis en place une micro-laiterie pour la transformation du lait et la construction de points d'eau. **De manière générale, le manque d'eau, l'absence de services sanitaires et les difficultés à trouver du fourrage durant la période de sécheresse constituent des obstacles importants à l'élevage.**

Ces dernières années, l'aviculture s'est particulièrement développée dans la région, parallèlement à une demande croissante d'œufs et de poulets sur le marché local. Il reste encore une large marge d'expansion, mais la grande majorité d'œufs (et de poulets) sont importés, surtout

de la République Dominicaine ; il y a cinq ans, celle-ci exportait, estime-t-on, autour d'un million d'œufs quotidiennement vers Haïti, sans qu'ils soient contrôlés par la douane et les services sanitaires (voir plus loin). D'autre part, Ouanaminthe est considérée comme la commune du pays où est produit le plus de miel et d'autres communes du Nord-Est, Ferrier, Trou du Nord, Fort-Liberté, Terrier Rouge, etc., en produisent également.

Près d'un tiers des communes des départements du Nord et du Nord-Est sont côtières et **la pêche constitue une activité génératrice de revenu principal ou complémentaire à côté de l'agriculture et de l'élevage.** La pêche est particulièrement importante dans le Parc National des Trois Baies (PN3B), créé en 2014, qui couvre plus de 75 000 ha sur les limites administratives de cinq communes (Limonade, Caracol, Terrier Rouge, Fort Liberté et Ferrier). D'où la crainte de l'impact environnemental du Parc industriel de Caracol (voir plus loin) sur les forêts de mangroves du parc qui jouent un rôle important dans le cycle de reproduction de nombreuses espèces de poissons.

Les quelque 13 000 hectares de terres de la plaine de Maribaroux, dans les communes de Ouanaminthe et de Ferrier, concentrent certainement le plus grand potentiel agricole de toute la région. Mais pour faire de ce potentiel une réalité, le principal enjeu est l'irrigation de la plaine à travers des barrages et des canaux de distribution d'eau. Les organisations locales avaient commencé à travailler en ce sens avant que l'administration de Jovenel Moïse se lance dans les travaux de reconstruction d'un

barrage et d'un canal d'irrigation. Interrompus, ces travaux ont été repris de façon autonome, en août 2023, par les organisations locales, suscitant autant l'enthousiasme des Haïtiens et Haïtiennes que l'hostilité du régime dominicain, inquiet quant à l'utilisation de l'eau de la rivière Massacre que partagent les deux pays.

Des freins environnementaux et politiques

Les paysans et paysannes de la région sont confrontés à une série de freins, d'obstacles et de défis. Parmi les plus importants : l'accès à l'eau, à la terre, aux semences naturelles, à l'accompagnement (absence de crédits, de formations et, plus globalement, de politiques publiques ; autant de marqueurs d'un État absentéiste voire antagoniste)³⁹. Ainsi, selon les Cahiers paysans du département du Nord, seuls 4 % des terres irrigables du département étaient effectivement irrigués⁴⁰. Du fait que l'agriculture est une activité à risque, que les paysans et paysannes ont peu de ressources et de garanties et que les banques ne sont guère intéressées par l'agriculture, l'accès au crédit est très problématique et, de toutes façons, à des taux d'intérêt élevés. D'où la mise en place de mutuelles de solidarité en milieu rural. Autre problème selon Emmanuel Jean-François : la main-d'œuvre agricole. Celle-ci serait insuffisante et peu qualifiée, peu formée et sans équipement, travaillant sur des portions très réduite de terres, ce qui la rend peu productive par

38 L'essentiel des informations de ce chapitre proviennent de Dieupuisant Florida, *Ibidem* et des entretiens sur place.

39 Dans l'enquête RGA déjà cité, les trois principales entraves mises en avant par les paysans et paysannes étaient le manque de ressources financières, le manque d'encadrement et l'irrigation/eau.

40 *Kaye nasyonal revandikasyon òganizasyon peyizan rejyon gran Nò Depatman Nò*, avril 2013.



Photo : © Wendy Desert - Digipro

L'accès aux semences naturelles est l'un des défis de la paysannerie de la région.

rapport à l'agriculture subventionnée des pays voisins⁴¹.

La PAPDA (et d'autres organisations) estiment cependant que ce diagnostic ne vaut que pour l'agro-industrie et non pour l'agriculture familiale. Par ailleurs, la politique néolibérale mise en place par l'État haïtien de privilégier les importations pour l'alimentation – les produits importés entrant en concurrence avec la production locale – constitue un problème structurel. **La réalité de l'axe Nord/Nord-Est est dès lors et tout à la fois contrastée et paradoxale.**

Connexion internationale et enclavement

Du Cap-Haïtien à la frontière dominicaine, il faut un peu plus d'une heure sur une route asphaltée. Et il faut un peu moins

de deux heures en avion pour atteindre Miami (et quelques jours en bateau). C'est d'ailleurs en grande partie cette connectivité internationale qui attire les investisseurs et fait de ce territoire une zone prioritaire de développement, une « locomotive économique d'Haïti » selon les mots du ministre de l'économie.

Mais, à côté du « Corridor Cap-Haïtien – Ouanaminthe », il y a le méandre des communautés enclavées dans les mornes, accessibles – quand il ne pleut pas (trop) – par de mauvaises routes non asphaltées. « Regardez la route pour venir ici », disait un paysan de Mombin Crochu. « Rien n'est fait. Il faut penser au pays et l'État n'y pense pas »⁴². Il s'agit d'une caractéristique propre à l'ensemble du pays : « en 2015, 61 % de la population haïtienne vivaient à plus de deux kilomètres d'une route praticable en toutes saisons, et la plupart des routes rurales étaient en si mauvais état

qu'elles étaient à peine praticables »⁴³. **Selon les statistiques et les Cahiers de revendications paysannes, seulement 5 % de la population rurale avait accès à une route goudronnée et 80 % des routes en milieu rural étaient en mauvais état**⁴⁴.

Du Cap-Haïtien (Nord) à Vallières (Nord-Est), la distance est la même que pour atteindre Ouanaminthe, mais il faut six fois plus de temps (et un-e conducteur-trice expérimenté-e). Il semble que **le désenclavement n'est pensé dans les programmes de développement que par rapport au marché international et non par rapport aux marchés locaux et national**. Or, l'enclavement et les moyens de transport déficients se répercutent sur le coût de la commercialisation et donc, en amont, sur les ressources des familles paysannes et, en aval, sur les acheteurs. Et ce d'autant plus qu'avec le blocage des principales voies d'accès à Port-au-Prince, les trajets entrecoupés et la nécessité de changer parfois à plusieurs reprises de véhicule, ainsi que les « taxes » imposées par les gangs armés, les prix flambent⁴⁵.

Quant au paradoxe, il est particulièrement visible dans le Nord-Est, zone de développement prioritaire, dotée de plusieurs zones franches et de la plaine de Maribaroux. Le Nord-Est « est le deuxième département le plus pauvre d'Haïti, après le Nord-Ouest. Suivant une enquête de l'USAID réalisée en mars 2021, 80 % des ménages du Nord-Est n'ont pas assez de nourriture ni non plus assez d'argent pour en

41 Entretien avec Emmanuel Jean-François, Cap-Haïtien, 6 mai 2025.

42 Entretien collectif à Mombin Crochu, 9 mai 2025.

43 Groupe Banque mondiale, « Connecter Haïti pour un meilleur accès aux services sociaux et économiques », 31 mars 2025, <https://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2025/03/31/connecting-haiti-for-increased-access-to-social-and-economic-services#:~:text=En%20Ha%C3%AFti%2C%20le%20r%C3%A9seau%20routier,12%20322%20km%20de%20routes>. Et l'article de noter qu'il y avait deux fois moins de route en Haïti qu'au Burundi, dont la superficie est similaire.

44 *Kaye nasyon revandikasyon òganizasyon peyizan ak peyizan ayisyen yo*, mai 2018.

45 Entretien avec Ricot Jean-Pierre réalisé le 11 septembre 2025.

acheter »⁴⁶. Ainsi, **ce territoire riche en ressources naturelles, au potentiel agricole important et qui a reçu la priorité de l'État pour le développement et les investissements, abrite des hommes et des femmes sans moyens, qui souffrent de la faim et ne bénéficient d'aucune politique sociale**. Mais globalement, le paradoxe s'étend à l'ensemble de l'axe Nord/Nord-Est où la population fait face à une insécurité alimentaire importante (« de crise », phase 3 de l'IPC)⁴⁷.

Investissements et focalisation territoriale

Faute d'informations précises et dans un contexte de manque de transparence, il s'avère impossible de présenter un tableau exhaustif des investissements en cours ou projetés dans l'axe Nord/Nord-Est. De plus, il est difficile de mesurer l'effectivité de ces investissements tant les gouvernements et les acteurs privés multiplient les effets d'annonce qui ne sont pas toujours suivis de résultats concrets. Nous nous bornerons ici à signaler synthétiquement les plus importants. Ce qui ne fait cependant aucun doute est **qu'en raison de ses caractéristiques, l'axe Nord/Nord-Est attire les investissements**. Ainsi, la région est la seule en dehors de Port-au-Prince à disposer d'un port d'envergure et d'un aéroport international (Cap-Haïtien)⁴⁸, ainsi que d'un axe routier en bon état vers la République dominicaine. Elle dispose de plus de vastes terres relevant du domaine de l'État et de



Les moyens de transport déficients se répercutent sur les revenus des paysans.

ressources importantes. En outre, la mise en place en 2012, à côté du campus Henry Christophe, du Parc Industriel de Caracol (PIC) qui fournit, depuis 2014, de l'électricité 24 heures sur 24 dans la zone, a contribué à attirer nombre de personnes – professeurs, étudiants, ouvriers et autres – dans les communes de Trou du Nord et de Limonade, accentuant dans le même temps la pression sur le foncier. Enfin, de manière générale, ce territoire est pris dans la mondialisation et, plus spécifiquement, dans le processus d'« accumulation par dépossession » analysé par David Harvey et dont Georges Eddy Lucien analyse la dynamique pour la région du nord : « les initiatives sont de plus en plus étrangères au territoire et à ses habitants. Les politiques engagées semblent moins guidées par une logique d'équilibre territorial et de redistribution de richesses que

par la recherche de croissance et de compétitivité. Bref, l'ère de mondialisation est bien l'ère de compétition territoriale nationale et internationale »⁴⁹. **Cependant, simultanément, l'instabilité politique et la gabegie de la classe au pouvoir constituent un réel frein aux investissements.**

→ Zones franches : opacité et emplois indignes

Au niveau national, la Commission interministérielle pour l'aménagement du territoire (CIAT), créée fin 2009, a principalement pour mission de définir la politique du gouvernement haïtien en matière d'aménagement du territoire. Cette entité étatique, en grande partie financée par les bailleurs internationaux, est accusée par nombre d'organisations sociales et les mouvements paysans de « faciliter la marchandisation des terres », notamment en

46 Laurent Eugène, « 'Nord-Est : de la pauvreté à la prospérité', l'économiste Joseph Harold Pierre propose des pistes de solution », *Le National*, 17 mars 2022, https://www.lenational.org/post_article.php?eco=51.

47 IPC, Haiti: Aperçu de l'insécurité alimentaire aiguë de l'IPC, septembre 2025 - juin 2026, 23 novembre 2025, <https://reliefweb.int/report/haiti/haiti-aperçu-de-l'insécurité-alimentaire-aiguë-de-l'ipc-septembre-2025-juin-2026-publiée-le-10-octobre-2025>.

48 Cependant, l'aéroport Antoine-Simon des Cayes, dans le Sud du pays, vient de recevoir la certification pour accueillir des vols internationaux.

49 Georges Eddy Lucien, *Le Nord-Est d'Haïti. La perle d'un monde fini : entre illusions et réalité (open for business)*, Paris, L'Harmattan, 2018. David Harvey, *Le nouvel impérialisme*, Paris, Les Prairies ordinaires, 2003.



Codevi, première zone franche d'assemblage textile, implantée au prix de l'expulsion de 172 familles paysannes.

privilégiant la mise en place des zones franches et autres mégaprojets extractivistes⁵⁰.

Le 8 avril 2003, la **Compagnie de développement industriel (Codevi), filiale de l'entreprise dominicaine Grupo M, était inaugurée près de la ville frontalière de Ouanaminthe**. Cette première zone franche d'assemblage textile dans la région s'implanta sur un large espace dont 45 ha de terres agricoles fertiles du Haut-Maribaroux, provoquant l'expulsion de 172 familles paysannes (elles devront attendre 2020 pour obtenir des terres, ailleurs). La mise en place de Codevi confirma la vision du développement qui prévaut au sein de l'élite haïtienne depuis longtemps (sinon depuis l'indépendance) et des acteurs internationaux, et inaugura un mode opératoire. Financé par la BID, la Banque mondiale, des investisseurs privés dominicains et d'autres organismes de développement, **Codevi s'imposa dans une grande opacité, sans consultation des populations locales ni intervention des autorités locales et au mépris de**

l'agriculture et des familles paysannes qui s'opposèrent et résistèrent à ce projet.

Codevi emploie aujourd'hui autour de 15 000 personnes ; loin des centaines de milliers d'emplois « en quelques années » annoncés par l'économiste Paul Collier dans un rapport remis au secrétaire général de l'ONU en 2009. Comme le résume ironiquement Ricot Jean-Pierre, **« sous prétexte qu'on va créer des emplois, on détruit d'abord des centaines d'emplois pour finalement générer des dizaines de sous-emplois »**⁵¹.

Neuf ans plus tard, le 22 octobre 2012, le **Parc industriel de Caracol (PIC)** fut inauguré en grande pompe, en présence de Bill et Hillary Clinton – le premier en tant qu'Envoyé spécial de l'ONU pour Haïti ; la seconde comme Secrétaire d'État américaine –, du président haïtien d'alors, Michel Martelly (2011-2016), et de son prédécesseur, René Préal. Le projet existait déjà, mais la reconstruction à la suite du séisme de 2010 catalysa sa réalisation. Il consacra le

mariage de l'aide et du *business* et fut financé par la BID, USAID, les gouvernements américain et haïtien et des acteurs privés. Le PIC, à égale distance (45 km) du Cap-Haïtien et de Ouanaminthe, fut lui aussi construit sur des terres agricoles fertiles, au mépris des risques environnementaux et en expulsant quelque quatre cents familles. Loin des 65 000 emplois annoncés, la multinationale sud-coréenne de textiles, Sae-A – premier et principal locataire du parc industriel –, n'employa à son maximum que 20 000 personnes et, aujourd'hui, en raison de la crise, ce chiffre a presque été réduit de moitié.

Ce sont principalement des femmes qui travaillent dans les zones franches d'assemblage textile, telles que Codevi et le PIC. Elles occupent des postes peu rémunérés – fixés au salaire minimum qui n'a été que très faiblement indexé ; très en-deçà de l'inflation et de la dévaluation de la monnaie locale, la gourde –, ce qui les piège dans la pauvreté et provoque régulièrement des grèves et manifestations. **De manière générale, ces zones franches sont autant d'économies d'enclave qui n'ont entraîné ni développement ni diversification économique comme cela avait été avancé par leurs promoteurs**⁵².

En août 2013, dans la commune de Trou-du-Nord, dans le département du Nord-Est, sur un territoire (mis à disposition par le gouvernement) de près de mille hectares – d'où furent à nouveau expropriées des familles paysannes –, fut créée la première zone franche agricole : **Nouribio**. Elle produisait des bananes biologiques pour l'exportation. Projet porté par

50 Franck Saint Jean, « Haïti : terre de résistance à la recherche d'une nouvelle émancipation populaire », *Cetri*, Alternatives Sud. État des résistances dans le Sud Les mouvements paysans, 20-2013, <https://www.cetri.be/IMG/pdf/haïti-4.pdf>.

51 Paul Collier, *Haiti: From Natural Catastrophe to Economic Security. A Report for the Secretary-General of the United Nations*, janvier 2009, https://www.lessonsfromhaiti.org/download/Report_Center/haïticollier.pdf. Entretien avec Ricot Jean-Pierre réalisé le 11 septembre 2025.

52 Georges Eddy Lucien, *Ibidem* ; Frédéric Thomas, *Ibidem*.

l'entreprise haïtienne Agritrans dont le directeur n'était autre que Jovenel Moïse, futur président (2017-2021) mis en avant par Michel Martelly. Outre la mise à disposition des terres et des équipements nécessaires pour la préparation du terrain, Nourribio reçut un prêt de six millions de dollars (5,2 millions d'euros) du gouvernement. En tout et pour tout, Nourribio n'a réalisé qu'une seule culture pour l'exportation et n'a employé, très ponctuellement, que quelques centaines de personnes. Il n'y a plus de bananes depuis 2017. La confusion des chiffres, l'opacité, le rapide abandon du projet et le statut de l'ancien président d'Agritrans alimentent les rumeurs de narcotrafic et de blanchiment d'argent.

Début septembre 2025, le ministre de l'économie, Alfred Fils Métellus, posait la première pierre de la zone franche portuaire « Port Royal » de PC Terminal S.A., à l'habitation Chinourette, commune de

Terrier-Rouge, de l'arrondissement de Trou du Nord, dans le département du Nord-Est. Le projet de 600 millions de dollars, qui s'étend sur plus de 1000 ha, est ambitieux sinon mégalomane : construire un port commercial, qui doit décongestionner celui du Cap-Haïtien, mettre en place un terminal de transbordement, créer une zone franche industrielle, un espace touristique, « avec marina et hôtels », et un port de croisière⁵³.

Là encore règne l'opacité : on ne connaît ni les détails du projet ni les investisseurs ni les études d'impact. Mais est réaffirmée encore et toujours, par la bouche du ministre de l'économie, la même vision du développement : le rôle stratégique du corridor Nord/Nord-Est, qui « regorge de richesses naturelles et de potentialités encore sous-exploitées », et qui « réunit les conditions idéales pour devenir un centre névralgique du développement économique et

social du pays » et « s'imposer, non seulement comme locomotive économique d'Haïti, mais aussi comme une plateforme compétitive dans la Caraïbes »⁵⁴.

« Oasis Village International », lancé (officiellement) en 2022 à Ferrier, dans le Nord-Est, par la société haïtienne Ayiti développement industriel international S.A (ADII SA) en partenariat avec l'entreprise minière espagnole UPH&BLUE représente un autre projet de zone franche d'un investissement annoncé de plus de 600 millions de dollars et qui s'étend sur près de 3000 ha. À la fin de l'année 2025, le promoteur mobilisait et exerçait une grande pression afin d'avoir le feu vert du ministère du commerce pour mettre en œuvre le projet⁵⁵.

➔ **Autres investissements**

La North Coast Development Corporation SA, entreprise financée par une société états-unienne et soutenue par la BID, USAID et le MARNDR, **tente de relancer la filière du sisal sur 50 hectares à Paulette et Phaëton dans le département du Nord-Est**. Elle travaille en partenariat avec la Coopérative des Petits Paysans du Nord-Est (CPPNE), née en 1991 après la cessation des activités des compagnies américaines sur l'ancienne plantation Dauphin. Elle avait aussi un partenariat avec l'entreprise Sisalco qui s'était installée en 2012 au sein du PIC, cultivait du sisal sur 1000 ha qu'elle avait reçus en bail de l'État et devait s'étendre sur une surface de 3000 ha en 2021. Mais Sisalco a cessé ses activités cette



Des femmes se rendent à leur usine dans la zone franche de Ouanaminthe.

53 « Haïti - FLASH : Lancement d'un projet portuaire de 600 millions USD à Terrier Rouge », *Haïti Libre*, 9 septembre 2025, <https://www.haitilibre.com/article-45735-haiti-flash-lancement-d-un-projet-portuaire-de-600-millions-usd-a-terrier-rouge.html> ; Gérard Maxineau, « Patrick Béliard mise sur PC Terminal pour transformer le grand Nord », *Le Nouvelliste*, 10 septembre 2025, <https://lenouvelliste.com/article/259739/patrick-beliard-mise-sur-pc-terminal-pour-transformer-le-grand-nord>.

54 Valéry Félix, « Le ministre Alfred Fils Métellus prône la transformation du grand Nord en locomotive économique et plateforme régionale », *Le Nouvelliste*, 10 septembre 2025, https://lenouvelliste.com/article/259749/le-ministre-alfred-fils-metellus-prone-la-transformation-du-grand-nord-en-locomotive-economique-et-plateforme-regionale#google_vignette

55 Metropole télé, « Oasis Village : état d'avancement, ambitions industrielles et garanties environnementales », 20 octobre 2025, <https://www.youtube.com/watch?v=VRHy6-kEh4A>.

année-là. North Coast exporte les fibres de sisal, principalement au Salvador (en moyenne, huit tonnes par mois)⁵⁶.

Agrifaz (« Agriculture Faim zéro »), créé par l'ancien député de Limonade, Tertius Tanis (décédé le 28 mai 2021), a reçu en bail de l'État 133 hectares de terres sur la commune de Limonade, à côté de Nourribio ; terres que l'État avait, quelques années plus tôt, octroyées à la société Marnier pour la production d'orangers. Mais celle-ci a dû arrêter la culture et quitter le pays en octobre 2018 car les oranges étaient affectées par la « maladie du Dragon jaune » (Huanglongbing (HLB)). Agrifaz cultive principalement du manioc, mais ambitionne de se lancer dans la production semi-industrielle de poulets et de créer un centre d'activités agro-touristiques. Il semble cependant que depuis la mort de son promoteur, le projet tourne au ralenti⁵⁷.

D'autres projets, moins identifiés ou sur lesquels nous disposons de moins d'informations, sont en activité. L'entreprise avicole **PROBO-K** (Prodwi Bon Kalite), dont le PDG est Virgilien Paul, possède quatre installations dans le Nord et Nord-Est et prétend alimenter tout le pays avec cinquante mille poulets produisant cent mille œufs par jour⁵⁸. Une petite entreprise de production et de transformation du **Jatropha** sur 20 ha – en voie d'extension –

fonctionne depuis 2007 à côté de la ferme d'expérimentation de la North Coast. Jacques Sauveur Jean, alias « Jackito », ancien sénateur de la République de 2020-2016, cultive sur des dizaines d'hectares du riz à Ferrier, dans le Nord-Est, qu'il achète également aux paysans et qu'après avoir décortiqué, il revend sur le marché sous le label de « **Riz Jackito** ». L'ancien sénateur possède en outre un espace touristique : T-Kanal Parc⁵⁹.

Aussi différents que soient ces exemples, une tendance semble se dessiner : l'implication d'hommes politiques (et de fonctionnaires publics) dans des projets aux contours flous et le manque de transparence. Cela interroge d'autant plus sur de possibles conflits d'intérêts, voire actes de corruption.

→ **Bailleurs internationaux : favorables au secteur privé**

Les principaux bailleurs internationaux en Haïti sont les États-Unis, la BID, la Banque mondiale, l'Union européenne (UE) et les pays européens, et le Canada. Comme le souligne l'UE, « d'un point de vue économique, les blocages dans la capitale conduisent à une redéfinition des voies commerciales et des pôles économiques en faveur de l'axe Nord Nord-Est qui depuis le tremblement de terre de 2010 a fait l'objet d'une attention

particulière des bailleurs de fonds »⁶⁰.

USAID, l'agence de coopération des États-Unis a apporté une aide de 1,1 milliard de dollars entre 2021 et 2024 – 43 % de cette aide étaient consacrés à l'assistance humanitaire –, dont 420 millions de dollars (400 millions d'euros) pour la seule année 2024, ce qui représente 17 % du budget national haïtien. Dans la région du Nord/Nord-Est, USAID a joué par le passé un rôle stratégique, notamment par son soutien au PIC et le Projet AVANSE (Appui à la Valorisation du potentiel Agricole du Nord, pour la Sécurité Economique et Environnementale - Feed the Future North) de 2013 à 2020⁶¹. La réduction drastique des financements décidés par le président Trump aura – et a déjà – un impact. Encore convient-il de relativiser cette aide et d'interroger son opérationnalisation car, en réalité, moins de 8 % des fonds dépensés par USAID en Haïti « ont été directement versés à des organisations locales »⁶². Il est difficile à ce stade de mesurer son impact plus précisément sur les régions du Nord et du Nord-Est. Emmanuel Jean-François évoquait la fin de projets de riziculture, agroforesterie, traitement des ravines, etc. financés par l'agence américaine⁶³.

La BID est depuis longtemps un acteur important en Haïti, mais, au cours de ces derniers mois, elle

56 Wethzer Piercin, « Le sisal d'Haïti, un produit recherché et viable, mais peu exploité », *Ayibopost*, 29 juillet 2024, <https://ayibopost.com/le-sisal-dhaiti-un-produit-recherche-et-viable-mais-peu-exploite/>.

57 Dieupuisant Florida, *Ibidem*, p. 233.

58 Richard Pierre, « Des agents de l'UDMO dans le nord du pays ont tabassé le personnel d'une ferme avicole à Milot », *Mapou info*, 11 septembre 2020, <https://mapouinfoscap.wordpress.com/2020/09/11/1736/>.

59 Le responsable du département du Nord pour le MARNDR a parlé d'une zone franche à Saint-Raphaël, mise en place en 2015, de production et transformation de tomates et betteraves. Il semble qu'il s'agisse d'un projet lié au marché local. La confusion sur ce qu'est une zone franche, y compris parmi les hauts fonctionnaires du MARNDR, est problématique. Entretien réalisé avec Emmanuel Jean-François, Cap-Haïtien, 6 mai 2025.

60 UE, *Document d'action Développement territorial intégré du Nord-Est d'Haïti. Annexe 3*, p. 6.

61 Jean-Michel Hauteville, « En Haïti, le démantèlement de l'Usaid met en péril les organisations de défense des droits humains », *Le Monde*, 4 mars 2025, https://www.lemonde.fr/international/article/2025/03/04/en-haiti-le-demantelement-de-l-usaid-met-en-peril-les-organisations-de-defense-des-droits-humains_6576345_3210.html; OIG, *Haiti: Risks to U.S. Foreign Assistance*, février 2025, https://oig.usaid.gov/sites/default/files/2025-02/Haiti%20Brief%20to%20US%20Foreign%20Assistance_February%202025.pdf; USAID, <https://foreignassistance.gov/cd/haiti/2025/disbursements/1>.

62 Jake Johnston, « Where does the money go? A look at USAID spending in Haiti », *CEPR*, 4 février 2025, <https://cepr.net/publications/a-look-at-usaid-spending-in-haiti/>.

63 Entretien avec Emmanuel Jean-François, Cap-Haïtien, 6 mai 2025.

Les principaux bailleurs internationaux en Haïti



Les principaux bailleurs internationaux (illu faite par EF sur Canva).

semble se positionner en vue d'acquérir un rôle plus stratégique. Ainsi, au-delà des financements qui restent considérables – de 2020 à 2025, la BID a investi plus de 670 millions de dollars en Haïti et proposé 243 millions de dollars de nouvelles ressources de subvention pour 2025-2026 –, **la BID dirigera le Plan de relance et de développement d'Haïti pour 2025-2030**⁶⁴. Dans un premier temps, ce Plan se concentrera sur l'axe Nord-Nord-Est comme pôle de développement économique. D'ailleurs, en mai 2025, le président de la BID, Ilan Goldfajn, a effectué une visite « historique » de trois jours dans la région ; « la première de ce genre réalisée par le président d'une banque multilatérale de développement depuis de nombreuses années ».

Son agenda de visites vaut programme : il s'est rendu à Codevi, au PIC et à l'aéroport du Cap-Haïtien (en vue de son extension). Il a également réaffirmé que « l'engagement du secteur privé est une priorité absolue ». La BID pilotera le Plan de relance, en coordination avec la Banque mondiale, les Nations-Unies et l'UE.

Emmanuel Jean-François faisait remarquer qu'alors que par le passé, la BID finançait directement le ministère, ce n'est plus le cas à présent ; la banque passe par un partenaire international ou local pour réaliser le projet. Cela semble être une tendance générale parmi les bailleurs internationaux⁶⁵.

La Banque mondiale s'est engagée dans un nouveau programme 2025-2030 en Haïti à hauteur d'un financement de 320 millions de dollars. Son ambition demeure « la création d'un environnement commercial favorable au secteur privé et faciliter[a] les investissements »⁶⁶. L'essentiel de son activité se concentre dans le Sud du pays, mais 28 % de son financement est consacré au grand Nord, notamment autour du Cap-Haïtien et de Codevi⁶⁷.

L'UE est un partenaire important d'Haïti. Par le passé, l'UE a été active au sein de l'axe Nord/Nord-Est, notamment en réhabilitant la route nationale 6. À l'heure actuelle, en-dehors de l'assistance humanitaire et des volets de renforcement des douanes et d'éducation de sa stratégie, **elle a commencé à mettre en place un ambitieux programme de cinq ans et d'une valeur de 23 millions d'euros, « Développement Territorial Intégré du Nord-Est d'Haïti »**, centré autour de six communes des arrondissements de Ouanaminthe et Fort-Liberté. **Une des composantes du programme, coordonné avec une ONG allemande, est « d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et la productivité agricole »**, en soutenant l'agriculture dans les plaines de Marion et de Maribaroux grâce à des infrastructures d'irrigation et de drainage et **en facilitant l'adoption de pratiques agroécologiques par les petits producteurs** et la culture de

64 BID, « La BID dirigera le Plan de relance et de développement à moyen terme d'Haïti pour 2025-2030 », 21 avril 2025, <https://www.iadb.org/fr/actualites/la-bid-dirigera-le-plan-de-relance-et-de-developpement-moyen-terme-dhaiti-pour-2025-2030> et « Visite historique du président de la BID montre son support à la relance en Haïti et à la création d'emplois dans le secteur privé », 7 mai 2025, <https://www.iadb.org/fr/actualites/visite-historique-du-president-de-la-bid-montre-son-support-la-relance-en-haiti-et-la-creation>. Toutes les citations sont tirées de ces communiqués de presse.

65 Entretien avec Emmanuel Jean-François, Cap-Haïtien, 6 mai 2025.

66 Groupe de la Banque mondiale, *La Banque mondiale en Haïti*, 13 octobre 2025, <https://www.banquemondiale.org/fr/country/haiti/overview#2>; « World Bank Announces New Strategy for Haiti », 4 mars 2025, <https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2025/03/04/world-bank-announces-new-strategy-for-haiti>.

67 Groupe de la Banque mondiale, *Country partnership framework for Haiti 2025 – 2029*, 31 janvier 2025, <https://documents1.worldbank.org/curated/en/099020725174011573/pdf/BOSIB-f3a67254-0225-4811-b1fd-df828492c0de.pdf>.

variétés diversifiées et résistantes au changement climatique⁶⁸.

L'UE cherche également à soutenir financièrement Codevi. En outre, dans l'opacité générale, elle continue depuis une vingtaine d'années à apporter un appui budgétaire – 19,5 millions d'euros en 2025 – à l'État haïtien en vue de son renforcement et de la « bonne gouvernance »⁶⁹.

Potentiel minier et risques socio-environnementaux

Le sous-sol d'Haïti recèle un important potentiel en ressources minérales et énergétiques qui est peu connu, peu exploité et peu utilisé et qui, en conséquence, suscite rumeurs et rêves. D'autant plus avec le développement de deux nouveaux mégaprojets miniers de l'autre côté de la frontière, en République dominicaine. Par le passé, deux exploitations minières, de bauxite et de cuivre, se sont développées aux cours des décennies 1950-1970. En 2006, l'intérêt ressurgit avec la multiplication d'explorations minières et de concessions accordées : 15 % du territoire – principalement dans les montagnes du Nord (à Morne Bossa et Grand Bois) où des ressources auro-argentifères ont

été évaluées –, seraient déjà sous concession minière⁷⁰. Haïti et la République dominicaine partagent la formation géologique du Tiro, riche en or. Au niveau artisanal, les familles pratiquent l'orpaillage dans les mornes du Nord-Est, notamment à Faille B, Vallières (où il existe également des gisements de cuivre), Mont Organisé, Carice, Bois de Laurence, etc.

S'il n'est pas certain qu'Haïti possède des ressources minières accessibles et en quantité, ce qui est sûr, en revanche, c'est que, dans les conditions actuelles et au vu des expériences passées, **toute exploitation minière constituerait une catastrophe sociale, environnementale et économique pour le pays.** Le KJM (Kolektif Jistis Min ; Collectif Justice Minière), réseau d'organisations sociales et communautaires créé en 2012, n'a eu de cesse de relayer la résistance populaire aux activités minières et d'avertir que celles-ci ne feront qu'aggraver la situation déjà difficile en Haïti, en risquant de violer davantage encore les droits humains, particulièrement ceux des paysans et paysannes⁷¹. En l'absence d'un cadre légal et réglementaire transparent, précis et sûr, englobant toutes les phases opérationnelles – de la prospection à la fermeture de la mine – et au vu de la fragilité du milieu naturel, de l'accaparement

de l'État par l'oligarchie et de la dépendance envers les acteurs internationaux, l'activité minière se réaliserait sans consultation ni contrôle, au détriment de la population et du pays⁷².

Ainsi, un rapport d'avril 2016 sur les travaux de prospection de plusieurs entreprises minières tirait déjà la sonnette d'alarme : « l'expérience vécue par les communautés haïtiennes vivant dans les régions où les activités minières ont commencé montre que ces droits humains ne sont ni respectés, ni protégés, ni garantis »⁷³. Par ailleurs, comme le notait ce même rapport, la violation des droits se double d'une atteinte à l'accès déjà fragilisé à la terre par le biais des « ententes d'accès à la terre » accordés par l'État haïtien aux entreprises minières. Par ailleurs, une autre étude réalisée entre 2016 et 2018 dans la commune de Quartier Morin montre que les mines d'or « posent des risques sérieux de contamination et de diminution de l'eau dans le nord d'Haïti »⁷⁴.

La *junior* canadienne, Majescor, possède des parts de la Société minière du Nord-Est S.A. (SOMINE), qui a reçu en 2012 un permis d'exploration « sur une étendue de 50 km², près de Cap-Haïtien, comprenant les sites de cuivre et d'or de Douvray et Faille B »⁷⁵. Les sociétés minières canadiennes, Unigold et Barrick

68 UE, *Ibidem*. Lire également Villardouin Cersine, « Haïti et Union européenne : deux programmes majeurs lancés pour transformer dans le département du Nord-Est », *Explosion info*, 25 novembre 2025, https://www.explosioninfo.com/2025/11/haiti-et-union-europeenne-deux.html?m=1&fbclid=IwY2xjaw0tC7BlbHRuA2FlbQlXMQBzcnRjBmFwcf9pZBAyMjIwMzIxNzg4MjAwODkyAAEemIEJZAd4RWJ0NyyVmtA1XISMvxOFo8l-LUgn9wH4FMdGStKZ5QJqxRQYafJw_aem_ySffpgpH_NhK1iCkEjB9mQ.

69 Jonasson Odigène, « Appui budgétaire : L'Union européenne alloue 19,5 millions d'euros au gouvernement haïtien », *Le Nouvelliste*, 28 février 2025, <https://lenouvelliste.com/article/253830/appui-budgetaire-lunion-europeenne-alloue-195-millions-deuros-au-gouvernement-haitien>. Par ailleurs, au cours de la dernière AG de la Coordination Europe-Haïti, le 22 octobre 2025, le représentant de l'UE a annoncé le renouvellement de cette aide budgétaire.

70 Bureau des Mines et de l'Énergie (BME), *Notice explicative de la carte du potentiel minier et énergétique d'Haïti*, mars 2018.

71 Voir Ayiti Kanpe Min (Mining Free Haiti), <https://en.ayitikanpemin.org/>.

72 Concertation pour Haïti (CPH), *L'industrie minière en Haïti. Défis et réalité. Rapport préliminaire*, juin 2015, https://aqoci.qc.ca/wp-content/uploads/2015/05/pdf_cph._l_industrie_minie_re_en_hai_ti._de_fis_et_re_alite_.juin_2015.pdf.

73 Global Justice Clinic et Haiti Justice Initiative, *Byen Konte, Mal Kalkile ? Les risques de l'exploitation de l'or pour les droits humains et l'environnement en Haïti*, 2016, page 239, <https://chrgj.org/2016-09-byen-konte-mal-kalkile-environmental-risks-gold-mining-haiti/>.

74 Ellie Happel & Beth Hoagland & Orlache Jean Pierre & Tess Russo & Meg Satterthwaite, « Participatory baseline water study improves scientific data and strengthens community power », *Open Global Rights*, 14 décembre 2022, <https://www.openglobalrights.org/participatory-water-study-improves-data-community-power-haiti/>.

75 Concertation pour Haïti (CPH), *L'industrie minière en Haïti. Enjeux et réalité*, janvier 2016, https://ceim.uqam.ca/db/IMG/pdf/cph._l_industrie_minie_re_en_hai_ti._enjeux_et_re_alite_s._final_de_c_2015.pdf.

Gold, ont demandé des licences pour développer des exploitations de cuivre et d'or sur plus de 20000 ha dans la province de Dajabon (Neita Sur et Neita Norte), en République dominicaine, à quelques encablures seulement d'Haïti. À ce jour, aucune étude d'impact socio-environnemental n'a été rendue publique et l'État haïtien ne s'est pas prononcé sur la question. Ces deux mégaprojets miniers soulèvent des préoccupations par rapport à l'eau, autant en République dominicaine qu'en Haïti : l'exploitation minière est très gourmande en eau, dans un contexte de fort stress hydrique, augmentant de la sorte « la concurrence transfrontalière pour les rivières partagées »⁷⁶, comme le fleuve Artibonite et la rivière Massacre, déjà au cœur d'un litige entre les deux pays. En outre, l'utilisation de cyanure et la quantité de déchets risquent de contaminer l'eau de part et d'autre de la frontière.

Au cours de notre visite, les membres des communautés de Carice et Mont-Organisé, à quelques kilomètres de Neita Sur et de Neita Norte, se sont montrés particulièrement inquiets. L'exploitation artisanale dans la zone soulève ses propres problèmes : multiplication des creusements un peu au hasard qui crée des problèmes de sécurité, le volume d'eau a diminué et des maladies de peau sont apparues ou se sont développées. Il y a une double invisibilisation. La frontière entre les deux pays n'est pas visible ; traditionnellement, les paysans vont et viennent d'un côté à l'autre. De plus, Mont-Organisé n'est pas présenté ni reconnu comme une zone frontalière au même titre que Ouanaminthe et



Le collectif Justice minière (KJM) relaie la résistance populaire et avertit des dangers de l'exploitation minière.

risque dès lors d'être ignorée dans l'étude d'impact de la mine en République dominicaine. Enfin, les autorités locales ne donnent aucune information, n'accompagnent pas – la seule sensibilisation reçue l'a été par des volontaires de KJM ; comment espérer que ces mêmes autorités exercent un contrôle sur une activité minière ici et de l'autre côté de la frontière⁷⁷ ?

Déplacements et pression démographique

La crise sécuritaire se concentre essentiellement dans et autour de la capitale, mais la centralisation politique et économique du pays répercute ses effets sur tout le territoire haïtien. De plus, la violence a provoqué des déplacements internes en masse au sein de Port-au-Prince et vers les départements, et poussé celles et ceux qui pouvaient se le

permettre à quitter la capitale et à s'installer ailleurs dans le pays, notamment au Cap-Haïtien et autour. De plus, l'expansion de la violence dans l'Artibonite a, ces derniers mois, entraîné des déplacements dans le département et dans celui limitrophe du Nord. En raison des investissements réalisés et de ceux annoncés, de sa connexion internationale, d'une relocalisation d'une partie des bailleurs internationaux, de plusieurs entreprises initialement installées à Port-au-Prince et de l'emplacement de la deuxième ville du pays, **l'axe Nord/Nord-Est a attiré une partie de cette migration contrainte.**

Au dernier décompte de l'Organisation internationale des migrations, 8 % des personnes déplacées internes (PDI) étaient venues dans le Nord et 1 % dans le Nord-Est, représentant respectivement 118 840 et 6640 personnes⁷⁸. Le Cap-Haïtien à lui seul a accueilli près de

⁷⁶ Widlore Mérancourt, « L'exploitation d'une mine d'or à la frontière entre Haïti et la RD fait peur », *Ayibopost*, 17 septembre 2023, <https://ayibopost.com/lexploitation-dune-mine-dor-a-la-frontiere-entre-haiti-et-la-rd-fait-peur/>. Lire aussi Céline Jacmain, « L'or d'Haïti. Une arme à double tranchant pour les agriculteurs », *Broederlijk Delen*, 9 septembre 2025, <https://broederlijkdelen.be/fr/nieuws/het-goud-van-haiti>.

⁷⁷ Entretien avec des membres d'organisations locales de Mont-Organisé, 7 mai 2025.

⁷⁸ OIM, *Haiti: Report on the internal displacement situation in Haiti - Round 11 (September 2025)*, 14 octobre 2025, <https://reliefweb.int/report/haiti/haiti-report-internal-displacement-situation-haiti-round-11-september-2025>. Tous les chiffres proviennent de ce rapport.

54 000 PDI. La quasi-totalité des PDI (97 à 99 %) dans le Nord et Nord-Est sont hébergées au sein de familles. **Les déplacements forcés, parallèlement aux violences et à l'expansion des gangs, s'emballent : le nombre de PDI a plus que doublé entre septembre 2024 et septembre 2025.** De plus, une tendance se dessine : la percée et l'expansion des bandes armées dans l'Artibonite et le Centre. Si cette tendance se confirme, les déplacements vont s'accroître et s'orienter vers la principale, voire la seule issue : le Nord et Nord-Est.

Aux déplacements forcés s'ajoutent les personnes rapatriées en Haïti. En 2024, plus de 200 000 Haïtiens et Haïtiennes ont été rapatriés de force dans leur pays d'origine, dont 97 % depuis la République dominicaine, qui a fermé sa frontière avec Haïti et a adopté en 2013 une résolution qui frappe d'apatridie des ressortissants dominicains d'origine haïtienne⁷⁹. **Au cours des dix premiers mois de 2025, la République dominicaine avait expulsé autour de 250 000 personnes vers Haïti :** une moyenne de près de 30 000 rapatriements par mois⁸⁰. Le poste frontière de Ouanaminthe est le deuxième (derrière Belladère) à accueillir le plus grand nombre de rapatriés de l'État voisin ; depuis le début de l'année, quelque 57 000 rapatriés ont transité par cette ville. Il n'existe pas de suivi des rapatriés, mais au vu de l'inaccessibilité de Port-au-

Prince et d'une partie des départements de l'Artibonite et du Centre en raison de la présence des gangs armés, une partie des rapatriés doit renoncer à revenir auprès de sa famille et rester dans le département du Nord-Est. En outre, plus d'un quart des rapatriés souhaitent retourner en République dominicaine et, pour ce faire, demeurent près de la frontière, autour de Ouanaminthe.

La combinaison des déplacés internes et des retours forcés exerce une pression supplémentaire sur des services sociaux et infrastructures déjà insuffisants, débordés et défaillants, ainsi que sur les familles d'accueil,

principalement en termes alimentaires. Si nous ne disposons pas de chiffres, lors de nos visites dans les communautés, il était question, dans chacune d'elles, de PDI et/ou de rapatriés, preuve s'il en est que la dynamique est généralisée et massive. De plus, il arrive que les nouveaux arrivants s'installent et squattent des terres, provoquant ou intensifiant des conflits fonciers.

La crise sécuritaire et le programme de libération humanitaire (CHNV)⁸¹, lancé par Joe Biden en 2023, ont catalysé la migration et la fuite de cerveaux : **85 % des Haïtiens titulaires d'un diplôme supérieur ou égal à un master vivent à l'étranger**⁸². Cependant, ce mouvement est quantitativement bien moins important que les déplacements

internes et les rapatriements forcés. De plus, Donald Trump a mis fin au programme lancé par Joe Biden et les frontières tendent à se fermer aux Haïtiens et Haïtiennes. De manière organique, la migration s'inscrit dans un contexte marqué par la dégradation des conditions de vie et l'absence de perspectives. « Mais s'il y avait du travail dans le pays, plus ou moins de quoi vivre en sécurité, dans la paix, en sécurité dans l'esprit, en sécurité dans le ventre, en sécurité en poche, les gens resteraient. Pourquoi quitter le pays et aller vivre ailleurs ? Haïti, c'est un beau petit pays », nous disait avec raison une agricultrice de Limonade⁸³.

Enfin, le mouvement démographique de déplacés et de rapatriés aggrave les effets négatifs de l'urbanisation non planifiée des deux principales villes de la région : le Cap-Haïtien et Ouanaminthe. C'est tout particulièrement le cas au Cap-Haïtien, dont la commune abritait à elle seule en 2012 un peu plus du quart de la population de l'ensemble du département du Nord⁸⁴ et où les personnes arrivées sont venues accroître la « bidonvillisation ». **En s'installant sur les hauteurs de la ville, elles accentuent l'érosion, les effets des inondations et aggravent le problème des déchets** (le « fatras ») déjà très inquiétant, avec notamment des conséquences néfastes sur l'environnement, la santé et l'accès à l'eau. Quant à la ville de

79 Antoine Lemonnier, « Haïti : 'J'ai été expulsée vers un pays où je n'avais jamais vécu' », *ONU info*, 1^{er} février 2025, <https://news.un.org/fr/story/2025/02/1152706>.

80 Jean-Michel Hauteville, « 'Je n'ai pas pu revoir mes enfants avant d'être emmenée' : à la frontière entre Haïti et la République dominicaine, les migrants haïtiens expulsés en masse », *Le Monde*, 10 novembre 2025, https://www.lemonde.fr/international/article/2025/11/10/je-n-ai-pas-pu-revoir-mes-enfants-avant-d-etre-emmenee-a-la-frontiere-entre-haiti-et-la-republique-dominicaine-les-migrants-haitiens-expulses-en-masse_6652952_3210.html.

81 *Le Cuba, Haïti, Nicaragua, Venezuela Parole Program* permettait aux citoyen·nes de ces quatre pays et aux membres de leur famille d'entrer légalement aux États-Unis et s'y réfugier temporairement en raison de la situation des droits humains dans leur pays d'origine. Donald Trump a mis fin à ce programme.

82 Jean-Marie Théodat, « Que vaut la diaspora haïtienne ? », *Haïti inter*, 17 novembre 2024, <https://www.haitiinter.com/la-diaspora-haitienne/>.

83 Entretien avec une agricultrice de Limonade, 11 mai 2025.

84 BRL ingénierie, *Projet de développement municipal et de résilience urbaine au Cap-Haïtien (MDUR). Etude d'impact environnemental et social (EIES)*, août 2020, [https://www.mtpc.gouv.ht/media/upload/doc/publications/MDUR-Etude_d%27Impact_Environnemental_et_Social_\(EIES\)_Dec_2023.pdf](https://www.mtpc.gouv.ht/media/upload/doc/publications/MDUR-Etude_d%27Impact_Environnemental_et_Social_(EIES)_Dec_2023.pdf), p. 136.

Ouanaminthe, elle connaît la plus forte croissance urbaine du pays et sa population avoisine les 200 000 habitant-es, soit près de la moitié de la population du Nord-Est⁸⁵. Cette croissance démographique, doublée d'une urbanisation non planifiée, grignote les terres agricoles.

Dynamiques transfrontalières

Même si les dynamiques transfrontalières avec la République dominicaine nécessiteraient un chapitre à part qui dépasse le cadre de cette étude, il convient, tant la proximité du pays voisin « pèse » sur l'économie et la configuration de l'axe Nord/Nord-Est, d'en relever brièvement les caractéristiques les plus importantes. Rappelons que c'est en partie l'accès terrestre rapide et facile – la République dominicaine a cependant fermé sa frontière ; le marché binational quant à lui reste cependant ouvert – entre Cap-Haïtien et le pays voisin qui contribue à faire de cette région haïtienne une zone prioritaire de développement.

À l'heure actuelle, on estime qu'un demi-million d'Haïtiens et Haïtiennes résident – de manière saisonnière ou plus durablement – en République dominicaine et y travaillent, principalement dans les secteurs de l'agriculture, de la construction et du tourisme. Une partie de l'argent gagné est investi en Haïti. Cette population est confrontée à une politique raciste et à des rapatriements forcés de masse ; le gouvernement dominicain s'est en effet fixé pour objectif 10 000 expulsions par semaine.



La production agricole en République dominicaine, sur de plus grandes surfaces et mieux financée, concurrence l'agriculture haïtienne.

Au niveau diplomatique, les tensions se multiplient et s'intensifient entre les deux voisins avec la construction, du côté dominicain, d'un mur le long de la frontière. De plus, l'État dominicain est accusé de déplacer les bornes frontières à différents endroits et d'empiéter sur le territoire haïtien. C'est cependant la construction du canal sur la rivière Massacre qui suscite le plus de remous. La République dominicaine est la deuxième source des importations haïtiennes (derrière les États-Unis), avec 23 % des importations totales⁸⁶. La plupart des importations (85 %) en provenance du pays voisin arrive par voie terrestre... et la plus grande part de celle-ci n'est pas enregistrée par la douane haïtienne. Une étude de 2016 estimait que des produits pour une valeur de 634 millions de dollars avaient passé la frontière en fraude ; une fraude massive et visible : **ce sont tous les jours des dizaines de camions qui passent la frontière sans contrôle⁸⁷. Cela pose le problème non seulement d'un**

déficit de recettes pour l'État haïtien, qui ne perçoit pas de taxe sur ces produits importés, mais aussi de l'absence de contrôle sanitaire. La question est particulièrement sensible par rapport à l'alimentation. Une grande partie de la production alimentaire haïtienne est insuffisante – pratiquement organisée pour être insuffisante –, mais, dans le même temps, la production de fruits tels que la mangue et l'avocat, par exemple, est excédentaire et, faute de moyens de stockage, de transformation et d'accès aux marchés, est gaspillée. De plus, la production en République dominicaine, réalisée sur de plus grandes surfaces, avec plus de moyens, bénéficiant de soutiens publics, entre en concurrence avec la production locale. Et, comme déjà évoqué, le problème est particulièrement criant par rapport aux œufs importés. Les diverses interdictions d'importation de produits établies ces dernières années par les gouvernements haïtiens ne sont guère transparentes⁸⁸ et peu opérationnelles.

85 Union européenne, *Document d'action Développement territorial intégré du Nord-Est d'Haïti*. Annexe 3, 2024, <https://www.gtai.de/resource/blob/1842496/1735bb5c29c82523370c14d75ae0ffe/PRO202411261842492%20-%20Annex%203.PDF>, p. 6.

86 OEC, *Haiti profile* (2023), <https://oec.world/en/profile/country/hti?selector343id=Import&selector1879id=percentage>.

87 CSIS, *Cross-Border Trade and Corruption along the Haiti-Dominican Republic Border*, mars 2019.

88 Elles suscitent la suspicion quant à leur objectif réel : s'agit-il plutôt de favoriser certains acteurs économiques, membres de l'oligarchie haïtienne ?

CHAPITRE 4

Les enjeux fonciers dans la région Nord/Nord-Est

Quatre phénomènes, entrecroisés, se sont imposés au cours des entretiens, observations et visites de terrain, et ont été confirmés par les études déjà réalisées : **le morcellement des terres, l'insécurité foncière et deux dynamiques antagonistes qui surdéterminent tout le paysage rural : la spoliation de terres (surtout dans la Plaine du Nord) et la soif de terres des paysans et paysannes**. Comme l'évoquait Emmanuel Jean-François, responsable de la région Nord du MARNDR, à ce propos : « quand quelqu'un a de la terre, c'est un trésor pour lui, il refuse de la quitter, de l'abandonner »⁸⁹. « C'est la terre qui donne à manger, à vivre. Si je la vends, je perds tout », nous disait une autre agricultrice⁹⁰. Dès l'indépendance, la nouvelle classe dirigeante entend reprendre le modèle des grandes plantations orientées vers l'exportation, en opposition frontale à la paysannerie. Tout au long de l'histoire et jusqu'à aujourd'hui, cette soif de terres s'est heurtée à l'incompréhension, au déni et au mépris. Et au vol. Considérée comme un signe archaïque et irrationnel, on lui attribue la responsabilité du morcellement des parcelles qui, à terme, doit consacrer la disparition de la paysannerie haïtienne. Or, celle-ci n'a de cesse de résister.



Photo : © C. Smeets/La Boîte à Images

Haïti a connu une forte poussée démographique : en 60 ans, la population a triplé.

89 Entretien réalisé avec Emmanuel Jean-François, Cap-Haïtien, 6 mai 2025.

90 Entretien avec une agricultrice de Limonade, 11 mai 2025.

Ainsi, **les (hypo)thèses de développement de l'État haïtien et de ses institutions⁹¹ ainsi que des principaux bailleurs internationaux tiennent pour acquis, sinon nécessaire, le déclin irréversible de l'agriculture nationale et, avec elle, le nombre d'exploitations paysannes, donc le nombre de paysans et paysannes**. Cela revient, implicitement ou explicitement, à réorganiser le marché foncier, à promouvoir « un changement structurel à caractère politique dans la structure agraire haïtienne », en vue de « favoriser le système alimentaire mondial, en hypothéquant de manière durable les possibilités d'arriver à la souveraineté alimentaire »⁹².

Terres : morcellement et héritage

L'exiguïté des parcelles, régulièrement sous le seuil de viabilité économique, est sans conteste un problème de fond et généralisé en Haïti. Mais il y a deux façons d'envisager le règlement de ce problème : l'éradication de la paysannerie ou la réalisation d'une réforme agraire intégrale. Il y eut, au tournant des années 2000, un début de mise en œuvre partielle de réforme agraire ; une réforme agraire inscrite dans la Constitution de 1987. Mais celle-ci a vite tourné court, faute de personnel et de moyens, de soutien et d'accompagnement technique et économique, et, surtout, faute de volonté

politique. Le projet n'est plus à l'ordre du jour des gouvernements qui se sont succédé depuis 2004.

Haïti a connu une forte croissance démographique ; en soixante ans, la population a triplé. L'absence d'anticipation, de planification et de politiques publiques a entraîné, d'un côté, une migration vers les villes avec la création de bidonvilles et une urbanisation incontrôlée, et, de l'autre, un morcellement des terres ; un « petit mouchoir de terres » comme le disait une paysanne de Vallière. Le double phénomène a été catalysé par la pauvreté, l'érosion des sols et la dégradation environnementale, elles-mêmes conséquences des politiques publiques et de l'économie de rente. **Les familles étaient obligées de diviser les parcelles en lots toujours plus petits pour leurs enfants**. Cela représente une bombe à retardement, comme le manifestait un couple de paysans : « pour aujourd'hui, le problème est réglé, nous avons notre terre. Mais demain, pour nos enfants »⁹³ ? D'autant plus qu'au vu de l'âpreté du travail, des conditions de vie difficiles en milieu rural, de l'attrait de la ville, il arrive souvent que les enfants vendent leurs parts ou fassent pression sur les parents pour qu'ils vendent leurs terres ou une partie de celles-ci afin d'avoir de l'argent (pour acheter une moto par exemple).

Pour ne pas fractionner sans fin leurs terres, les familles adoptent l'indivision, en recourant à une gestion

intrafamiliale de la terre⁹⁴. Manière de ne pas diviser la terre, d'éviter l'émergence de conflits, en se partageant « informellement » la terre. Cela ne suppose cependant pas une répartition équitable – surtout entre hommes et femmes – ni ne constitue une garantie à terme contre le morcellement, au risque de créer autant de « puzzles fonciers »⁹⁵. Cette gestion informelle de la terre dépasse le cadre familial et est à la fois une conséquence et un aliment de l'insécurité foncière (voir plus loin).

Au cours d'une réunion à Mombin Crochu avec une vingtaine de femmes de KPKSC qui travaillent sur la récupération et la transformation des déchets, nous avons constaté que seules trois d'entre elles étaient propriétaires. Et toutes d'évoquer la répartition intrafamiliale des terres comme une source de conflits, potentiels ou effectifs. **En effet, bien que la loi haïtienne stipule l'égalité de succession entre hommes et femmes, les pratiques sont marquées par des discriminations : la répartition est inégale, la priorité étant donnée aux garçons**. Une des pistes suivies par les organisations pour anticiper et prévenir les conflits est d'élaborer et de généraliser des pré-testaments⁹⁶.

Les inégalités entre enfants – garçons et filles – se prolongent et se doublent d'inégalités entre maris et femmes : ces dernières sont souvent considérées comme mineures. Dès lors, lorsqu'il y a divorce ou séparation, la femme

91 Ainsi, selon Ricot Jean-Pierre et Peterson Derolus, le Comité interministériel pour l'aménagement du territoire (CIAT) « financé en grande partie par la communauté internationale, particulièrement la France, le Canada, la BID, entre autres, contribuent à répandre l'idée de la nécessité d'une réduction du nombre d'exploitations paysannes ». Ricot Jean-Pierre, Peterson Derolus, *Ibidem*.

92 Ricot Jean-Pierre, Peterson Derolus, *Ibidem*.

93 Un couple de paysans, membre de la Coopérative de producteurs de cacao organique Sans Souci de Mombin Crochu (KPKSC) à Mombin Crochu. Entretien collectif à Mombin Crochu, 9 mai 2025.

94 Comité technique « Foncier & développement », « La politique foncière haïtienne : état d'avancement, enjeux et défis du programme de sécurisation foncière et cadastre », *Note de synthèse n° 24*, AFD, MEAE, Paris, mai 2017.

95 « On estime entre 25 et 50 % la part des terres haïtiennes détenues sous le régime de l'indivision ». Véronique Dorner, *La fabrique des politiques publiques. Les décideurs haïtiens entre environnement international et conceptions locales de l'appropriation foncière*, AFD, juin 2010.

96 Entretien collectif à Mombin Crochu, 9 mai 2025.



Photo: © Wendy Desert – Digiprod

Peu de femmes agricultrices sont propriétaires : en matière de succession, la priorité est donnée aux garçons et sont souvent considérées comme mineures.

doit dans la majorité des cas quitter et sa terre et sa maison. En conséquence, les femmes adoptent régulièrement comme stratégie d'avoir un titre de propriété avant de se marier. Mais cela ne constitue pas pour autant une garantie absolue : il arrive fréquemment que, sous pression, pour éviter les conflits, les femmes se voient obligées de mettre leurs terres au nom de leur mari.

La fragmentation des propriétés, la petitesse des exploitations agricoles et l'absence d'accès aux terres créent aussi des problèmes pratiques. Ainsi, Ernst Pierre-Louis, coordonnateur des projets de SJM (Service Jésuite aux Migrants/Solidarite Fwontalye Haïti) qui accompagne et forme les familles vulnérables afin de faciliter l'adoption des pratiques agroécologiques, signale une difficulté : « nous demandons de former, de travailler sur les terres qui appartiennent à la famille afin

d'assurer la durabilité. Mais cela limite la participation car la majorité des familles ne possède pas vraiment de terres. Et ce sont surtout les hommes qui sont propriétaires, ce qui restreint encore la participation des femmes »⁹⁷. Par ailleurs, Ricot Jean-Pierre souligne une autre limite : « les terres cultivées par les familles paysannes sont trop petites ; dès qu'on veut faire une activité collective de production et d'élevage, on doit recourir au fermage ».

Accès à la terre et insécurité foncière

Le premier et plus grand problème, toutes les personnes rencontrées au cours de nos visites s'accordent là-dessus, est le manque d'accès à la terre. Non seulement nombre de familles n'ont pas de terre, mais quand elles en ont, cet accès est

précaire. **L'incertitude foncière au sein des départements du Nord et du Nord-Est – comme dans le reste du pays, mais peut-être (sûrement ?) avec davantage d'intensité – est généralisée et permanente.**

Cela tient tout à la fois aux caractéristiques de la région, aux problèmes d'accès à la terre, à la titrisation et aux dynamiques de spoliation⁹⁸. Et surtout à l'orientation des politiques agricoles de l'État haïtien.

Obtenir un titre de propriété relève d'une démarche longue, complexe et coûteuse : selon la BID, en 2012, le temps nécessaire à l'enregistrement des titres de propriété était en moyenne de 300 jours et coûtait 600\$ par parcelle (511€)⁹⁹. De plus, au sein de la chaîne foncière interviennent une multiplicité d'acteurs institutionnels dont la répartition des attributions et rôles respectifs sont complexes, peu coordonnés et souffrent régulièrement d'un chevauchement. D'où une formalisation de titres souvent partielle. En principe, le système formel de titrisation foncière implique trois étapes :

- Un arpentage officiel délimitant la parcelle, donnant lieu à un procès-verbal ;
- La rédaction d'un titre par un notaire ;
- L'enregistrement du titre à la Direction générale des impôts (DGI).

La justice, l'Institut national de la réforme agraire (INARA) et, en dernière instance, l'État dans son ensemble participent également de la chaîne foncière (voir plus loin).

Il existe de plus différents types d'origine de propriété – titre de propriété, procès-verbal

⁹⁷ Entretien avec SJM, 7 mai 2025.

⁹⁸ Véronique Dorner, *Ibidem*.

⁹⁹ BID, « La BID consacrera US \$ 27 millions pour un programme foncier en milieu rural en Haïti », *Reliefweb*, 25 avril 2012, <https://reliefweb.int/report/haïti/la-bid-consacrera-us-27-millions-pour-un-programme-foncier-en-milieu-rural-en-ha%C3%Afti>.

d'arpentage, reçu du notaire pour l'achat d'un lopin de terre, etc. – qui constituent des titres concurrents, parfois sur une même parcelle, dont les limites peuvent par ailleurs être imprécises ou discordantes. L'État lui-même ne connaîtrait pas l'étendue ni la localisation exactes de son domaine privé des terres, notamment les biens vacants et sans maître, les biens meubles ou immeubles qui lui reviennent. Sans compter qu'il faut prouver une filiation et démontrer une identité dans un contexte où une part importante de la population rurale ne dispose pas d'acte de naissance ou de carte d'identité. Ce sont là autant de sources d'insécurité et de conflits. Les coûts élevés et la lenteur des délais d'intervention des arpenteurs et des notaires, la défiance envers les institutions et les caractéristiques de la société rurale poussent les paysans et paysannes à une certaine informalité et à ce que le CIAT nomme des « accommodements fonciers »¹⁰⁰. Mais **la possession de la terre, si elle vaut reconnaissance de propriété pour les occupants et au sein des communautés, en fonction du droit coutumier, n'est pas toujours validée par la justice et l'État.**

La diversité de situations des paysans et paysannes de Mombin Crochu, membres de la Coopérative de producteurs de cacao organique Sans Souci de Mombin Crochu (KPKSC), elle-même liée à l'Union des Coopératives de producteurs de cacao du Nord-Est (UCOPCANE), est représentative d'un contexte national. Une grande partie de ces hommes et femmes est propriétaire – mais en fonction de

quel type de titre ? –, d'autres travaillent en « deux-moitiés » (la récolte est divisée dans la majorité des cas en trois parties : l'une pour le propriétaire des terres, une autre pour celles et ceux qui les cultivent et une dernière pour relancer la production). D'autres encore avaient un arrangement informel avec l'Église catholique qui, en vue d'un transfert de propriété à KPKSC, lui loue dorénavant 230 carreaux de terres (300 ha) dont une partie était déjà occupée et travaillée depuis longtemps. « Jusqu'à quand ? » demandent les paysans et paysannes. À quelle échéance deviendront-ils propriétaires à part entière ? Qu'ont-ils vraiment gagné avec la formalisation, en passant d'un accord informel à un bail de location ? Aujourd'hui, ils louent une terre et, s'ils ne paient pas, ils sont menacés de poursuites judiciaires, voire d'expulsion...

Des familles occupent et travaillent sur des terres qu'elles mettent en valeur depuis plus de trente ans, dont elles sont et se sentent propriétaires, en fonction d'un arrangement informel et/ou d'un titre, et découvrent que cette terre, leur maison même, ont été mises en location. Elanie Martial, paysanne de Mombin Crochu, témoigne, entre ironie et amertume : **« en 1973, je payais 15 gourdes par carreau de terre par an. Ça n'a cessé, d'année en année, d'augmenter : 50 puis 100 gourdes, puis 200, puis 500, puis 1000... jusqu'à aujourd'hui, 2500 gourdes¹⁰¹. Jusqu'à quand je vais devoir payer ? Jusqu'à quand, pour que cette terre que je travaille depuis plus de 50 ans m'appartienne ? On en a assez de payer ; je vis et je travaille ici depuis que je suis enfant »¹⁰².**

Spoliation et conflits fonciers

Le problème de la spoliation des terres a été évoqué par l'ensemble des personnes interviewées. Il s'agit d'une tendance générale, particulièrement dans la Plaine du Nord. La plupart des personnes affirment que la tendance s'est aggravée depuis l'arrivée au pouvoir de Michel Martelly en 2011. Et cette tendance s'est confirmée avec son successeur (et dauphin), Jovenel Moïse – président de 2017 à 2021 –, lui-même originaire de Trou-du-Nord, situé dans le département du Nord-Est. La réalité de l'accaparement et de la captation des terres s'inscrit dans les spécificités régionales, une gestion déficiente des litiges fonciers, les caractéristiques des acteurs en présence et deux visions antagonistes du milieu rural, de l'agriculture et du développement.

Le phénomène de spoliation n'est pas récent ni spécifique au corridor économique Nord/Nord-Est, mais il y a pris une ampleur sans précédent en raison de la dynamique de cette région et des investissements en cours et projetés. « Quatre zones sont menacées dans le département du Nord-Est », selon Milostène Castin, coordonnateur de la Kodinasyon rezistans kont dappiyanp sou tè (Coordination de la résistance contre l'accaparement des terres), une coalition régionale : « ce sont les terrains situés près de la route nationale #6, les terres hébergeant des mines métalliques, les zones à accès facile, près des villes et le littoral »¹⁰³. Sans être aussi précis, Eberle Armand, directeur général

100 CIAT, *Lois cadrant la réforme foncière en cours dans la République d'Haïti*, avril 2016.

101 Soit l'équivalent de 16€. Afin de mesurer le poids de cette somme dans le contexte haïtien, rappelons que le salaire journalier minimum des ouvrières et ouvriers des industries d'assemblage orientées vers l'exportation est fixé à 685 gourdes, 4,5€.

102 Entretien collectif à Mombin Crochu, 9 mai 2025.

103 Widlore Mérancourt, « Vaste opération de vol de terrain dans le Nord-Est », *Ayibopost*, 25 décembre 2021, <https://ayibopost.com/vaste-operation-de-vol-de-terrain-dans-le-nord-est/>.

de l'INARA, va dans le même sens : du fait des vastes terres qui sont la propriété de l'État, le Nord-Est est le département, après ceux du Nord-Ouest et de l'Artibonite, avec les conflits les plus nombreux et les plus intenses¹⁰⁴. Ces vastes terres auxquelles Armand fait référence sont du « domaine privé de l'État ». En Haïti, on entend par là non seulement des terres qui ont un titre de propriété au nom de l'État, mais aussi des terres « vacantes », n'ayant jamais été occupées ni revendiquées ainsi que des terres, cultivées ou non, pour lesquelles personne ne peut présenter de titre de propriété valide¹⁰⁵.

Pour sa part, le responsable du département du Nord pour le MARNDR, Emmanuel Jean-François, rappelle que les lois et les politiques déterminent les terres agricoles et celles qui sont destinées à la construction, « mais **dans les faits, les terres agricoles sont régulièrement utilisées à d'autres fins. Avec le problème de l'insécurité, des familles sont venues s'installer dans la région : des intermédiaires accaparent et volent les terres pour les revendre. Ils détruisent les plantations et en font des lotissements** »¹⁰⁶. Dieupuisant Florida estime quant à lui que « l'accaparement de terres, le 'dechoukaj tè', est monnaie courante partout dans le Nord et le Nord-Est, particulièrement dans les communes de Limonade et de Trou du Nord où de vastes domaines ont été accaparés par les partisans de l'ancien président Jovenel Moïse »¹⁰⁷. D'autres profitent « simplement » de la faiblesse ou de l'absentéisme de l'État. Les

conflits fonciers tendent par ailleurs à se réactualiser et à éclater au moment des vides ou revirements politiques, mis à profit par des élus (locaux ou nationaux, anciens ou effectifs), des agents du système judiciaire, de la police et d'autres institutions. Or, ces dernières années, l'instabilité politique est particulièrement importante.

« Le paysan a trois ennemis : la mairie, la DGI [Direction générale des impôts] et la Justice », dit le proverbe rural, que l'on nous a souvent répété au cours de nos entretiens. Eberle Armand semble aller dans le même sens quand il affirme : « Les principales pierres d'achoppement sont, d'abord la DGI, ensuite la mairie, enfin, les agents judiciaires au niveau des juridictions locales ». Mais il ajoute : « et il y a aussi des élus »¹⁰⁸. La Constitution accorde au conseil municipal un rôle de « gestionnaire privilégié des biens fonciers du domaine privé de l'État situé dans les limites de sa commune ». Les maires en ont profité pour devenir parmi les principaux distributeurs des terres appartenant aux domaines privés de l'État, entretenant de la sorte un clientélisme au bénéfice d'hommes d'affaires, de politiques, de magistrats et de particuliers¹⁰⁹.

La DGI, qui dépend du ministère de l'économie et des finances (MEF), est chargée de l'enregistrement des procès-verbaux d'arpentage et des transactions foncières, ainsi que de l'encaissement des taxes sur la propriété bâtie et des loyers de fermage sur les terres de l'État. Elle joue donc un rôle clé.

Mais elle manque de moyens et de personnel et est gangrenée par la corruption. Le paysan et la paysanne se trouvent donc démunis. Et ce d'autant plus au vu du « troisième ennemi du paysan » : la Justice. Loin d'être en mesure d'arbitrer et de gérer les conflits fonciers, de leur apporter une solution équitable, **l'appareil judiciaire est dysfonctionnel et se caractérise par sa lenteur, son coût élevé, sa bureaucratie et sa complicité avec les responsables de vols des terres.** Le directeur général de l'INARA reconnaît cet état de fait : « on utilise de manière 'théorique' la justice pour faire valoir la loi et les droits, mais en face, vous avez des personnes censées exercer la justice et qui refusent tant de fois de distribuer la justice aux paysans »¹¹⁰.

Les magistrats se livrent à de juteuses transactions, n'hésitant pas à s'appuyer sur des groupes armés, tandis que les notaires sont fréquemment corrompus et véreux, et les avocats, y compris ceux qui défendent les paysans, bien souvent se paient en terres qui avaient été spoliées. Ainsi, Fredo Pierre, fondateur et président de KPKSC, évoque une dynamique : « le problème de la terre, ce n'est pas seulement si on en a ou pas. Une famille achète de la terre, se la fait voler par des bandits, doit voir un avocat pour récupérer ses terres. Cela marche ou non. Mais même quand cela marche, l'avocat demande ensuite une partie des terres. On vit sous une menace permanente »¹¹¹. Emmanuel Jean-François fait le constat suivant : « aller en justice n'apporte pas toujours de solution car il existe des

104 Entretien avec Eberle Armand, 25 novembre 2025.

105 Comité technique « Foncier & développement », *Ibidem*.

106 Entretien réalisé avec Emmanuel Jean-François, Cap-Haïtien, 6 mai 2025.

107 Dieupuisant Florida, *Ibidem*.

108 Entretien avec Eberle Armand, 25 novembre 2025.

109 Dieupuisant Florida, *Ibidem*; Véronique Dorner, *Ibidem*.

110 Entretien avec Eberle Armand, 25 novembre 2025.

111 Entretien collectif à Mombin Crochu, 9 mai 2025.

connexions entre les spoliateurs et les corrompus au sein de la justice et de la police. On ne peut dès lors avoir aucun soutien de l'État en raison de ces connexions »¹¹². **Non seulement la justice ne répond pas aux revendications légitimes des paysans et paysannes, mais elle contre-attaque bien souvent en émettant des mandats d'arrêt contre des dirigeant-es sur la base de fausses accusations**, criminalisant de la sorte la protestation sociale (voir par exemple, plus loin, le cas de Prévoyance). En fin de compte, le plus souvent, la force l'emporte sur le droit...

Autre cas de figure, évoqué par une dirigeante d'une association locale de Limonade, celui des arrêtés d'utilité publique. « Si demain, l'État vient avec un grand projet pour la commune, c'est fini, je dois partir, et au mieux j'ai un dédommagement ». Et c'est bien ce qui s'est passé lorsque l'État a mis en place Codevi, Agritrans, etc.

Les acteurs

Les « grandon », les spoliateurs, leurs complices et la paysannerie

La venue en quantité importante de personnes fuyant les violences dans et autour de la capitale crée une pression sur les terres, provoquant et alimentant des vols et des reventes de terres. Mais il s'agit là d'une sorte de prédation à petite échelle. **Les principaux agents de l'accaparement des terres sont ceux qu'on appelle les « grandon », les grands propriétaires fonciers, et de**

nouveaux acteurs de la spoliation. Les premiers, ayant bénéficié des grands domaines accordés par l'État et de l'orientation générale de celui-ci, s'inscrivent dans l'histoire longue du pays tandis que les seconds, issus de diverses fractions de la société, sont d'origine plus récente. Les deux peuvent se confondre, s'allier ou se différencier et entrer en concurrence, mais ils participent d'une même dynamique avec des objectifs communs.

S'il n'y a pas de consensus sur la surface occupée à partir de laquelle on appartient à cette catégorie de grands propriétaires¹¹³, on s'accorde sur les caractéristiques de ces acteurs. **Ils accaparent les terres** non en vue d'une activité agricole ou d'une entreprise quelconque, mais **en tant que rentiers** : le plus souvent « absentéistes », ils se contentent, dans la majorité des cas, de sous-louer à de petits paysans les terres dont ils disposent, par l'intermédiaire d'un gérant. Comme l'affirme Emmanuel Jean-François : « **ils ne s'intéressent pas à l'agriculture**. Ils n'ont pas de projet pour cette terre ; l'intérêt est d'avoir de la terre »¹¹⁴.

Ricot Jean-Pierre donne la clé de cet intérêt pour la terre : **il s'agit d'un pré-positionnement en vue de potentiels investissements futurs**. On vole des terres dont on sait – ou dont on pense – que la valeur va augmenter du fait de leur situation géographique en lien avec des projets de construction, de zones franches et autres. Cette dynamique fait apparaître une imbrication

d'acteurs politiques, économiques et criminels. La figure la plus emblématique est peut-être celle de Guy Philippe. Ancien militaire et chef de police, l'un des dirigeants paramilitaires ayant contribué à chasser Aristide du pouvoir en 2004, arrêté et incarcéré aux États-Unis pour trafic de drogues, expulsé vers Haïti en 2023 où il s'est mis à la tête de bandes armées, à cheval entre l'institution publique et la criminalité. Or, en 2004, lorsqu'il passe la frontière de la République dominicaine où il s'était réfugié avec un groupe armé, il fait venir des tracteurs et équipements afin d'expulser les paysans de terres de l'ancienne plantation de sisal de Terrier rouge qui leur avaient été accordées et qu'il s'approprie¹¹⁵.

Une quinzaine d'années plus tard, l'histoire se répète. En mai 2021, la mairesse de Terrier-Rouge, Nadège François, et des agents de la municipalité profitent du projet de construction d'un hôpital, financé par Taïwan et porté par la première dame d'alors, Martine Moïse, pour accaparer des milliers d'hectares – alors que l'hôpital n'en nécessite que 5,7 – et expulser les paysans et paysannes qui occupent ces terres¹¹⁶. « Nous n'avons pas de problème avec l'hôpital, affirme Joceline Iréné, l'une des agricultrices expulsées, mais avec le fait que cela ait été fait par la force, qu'on nous a pris nos terres de force et détruit la pépinière sur place. Nous avons mené une action en justice, mais sans résultat jusqu'à présent. Et nous avons porté plainte auprès de la mairie de Terrier rouge.

112 Entretien avec Emmanuel Jean-François, Cap-Haïtien, 6 mai 2025.

113 À partir de 25 hectares, voire dès 4 hectares selon Emmanuel Jean-François, dans un contexte d'exploitations agricoles très petites.

114 Entretien avec Emmanuel Jean-François, Cap-Haïtien, 6 mai 2025.

115 Entretien avec l'agronome Joceline Iréné de l'Association des petits planteurs de Terrier Rouge et de la Kodinasyon rezistans kont dappiyanp sou te, Terrier rouge, 11 mai 2025.

116 Widlore Mérancourt, « Vaste opération de vol de terrain dans le Nord-Est », *Ayibopost*, 25 décembre 2021, <https://ayibopost.com/vaste-operation-de-vol-de-terrain-dans-le-nord-est/>.

Mais c'est le principal spoliateur »¹¹⁷.

Plusieurs ex-sénateurs, dont Hervé Fourcand et Wanick Pierre, sont dénoncés pour leur implication dans cette spoliation qui lie autorités locales, fonctionnaires, hommes politiques, investisseurs et groupes armés. Cette configuration se répète au cours des accaparements qui, d'après les témoignages, ont eu tendance à s'intensifier à partir de la présidence de Jovenel Moïse en 2017. La conflictualité augmente, mais au prisme d'une triple dynamique qui reste identique : les investissements dans la région, le pré-positionnement des acteurs de la spoliation en fonction de ces investissements et l'attachement à la terre des paysans et paysannes.

L'Institut national de la réforme agraire

Au contraire de Véronique Dorner qui parle de « l'impouvoir » de l'INARA et de sa « position de repli »¹¹⁸, Eberle Armand, directeur général de l'INARA depuis novembre 2016, est plus nuancé même s'il reconnaît les défaillances de l'institution. Un consensus se dégage d'ailleurs de l'ensemble des personnes avec lesquelles nous nous sommes entretenus : **L'INARA est un soutien, accompagne les paysans, est « de leur côté », mais il a peu ou pas de moyens.** Milostène Castin parle d'une institution « en veille », dont le directeur est volontaire, mais limité par la politique et le gouvernement ; une institution sans budget, sans moyens¹¹⁹.

Remarquons que la situation est la même pour les institutions décentralisées du Ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement durable (MARNDR). « Une difficulté, c'est le manque de personnel et de moyens. Par exemple, plusieurs BAC [bureaux agricoles communaux] ne sont pas équipés, n'ont pas voiture, pas de moto - cela dépend du budget central ; d'où la difficulté d'aller dans toutes les sections communales. Nous, nous avons une seule voiture pour le ministère départemental [du MARNDR]. Et cela fait un mois que cette voiture est en panne. On ne trouve pas les pièces car il faudrait les faire venir depuis Port-au-Prince et avec l'insécurité... Donc on a dû faire une location ; louer une voiture. Et cela augmente les coûts... »¹²⁰. Pour ce qui est de l'INARA, ce manque de moyens relève à la fois de la place de l'institution au sein du ministère, de son recours exclusif au droit et à la loi et de l'absence de suivi de l'État.

Cependant, l'insistance mise sur le manque de moyens occulte souvent une série de déficits plus importants encore. Doubler ou tripler le financement du MARNDR et de l'INARA ne résoudra pas le principal problème qui hypothèque leur efficacité : **l'absence de vision claire, de stratégie opérationnelle et de politiques cohérentes de l'État haïtien, qui plus est modelé dans et par un cadre international néolibéral.**

« L'INARA est une initiative qui est un parent pauvre de l'État. On attend les moyens. L'INARA a une sorte de parodie d'autonomie ; le budget provient du MARNDR,

mais il ne correspond pas aux besoins. On nous donne ça, je ne veux pas dire 'au hasard', mais en tous les cas de manière très légère »¹²¹. De plus, l'institution n'a comme « moyen d'intervention » que le droit – « on utilise des tonnes de papier », ironise Eberle Armand – dans un contexte où l'appareil judiciaire est dysfonctionnel et corrompu et le déni de justice généralisé¹²². « Le plus gros problème de l'INARA, ce n'est pas la loi, qui est claire. On peut recourir, au besoin, à la force publique. La force publique ne fait pas partie du problème, c'est le problème même. C'est ça le plus gros problème. L'INARA n'a que la loi et le bon droit ; elle ne peut combattre qu'avec ça. Le travail est rendu très difficile, presque impossible même. La loi est claire ; ce qui n'est pas clair, c'est son application ». Cette limite est d'autant plus prégnante que l'institution ne dispose pas d'un outil de stratégie opérationnelle lui permettant de mieux intervenir dans ce cadre législatif « sans dents » : « L'INARA n'a pas de document stratégique de manière consistante, charpentée ; il s'agit plutôt de textes épars, pas structurés. On se base sur les éléments des textes légaux ».

Mais, comme déjà signalé, la principale limite est d'ordre structurel et renvoie au rôle et au positionnement de l'État haïtien. Ricot Jean-Pierre dresse le bilan : « très rares sont les institutions publiques à l'écoute des organisations sociales. Aujourd'hui, on a de très bons rapports avec l'INARA – cela est très encourageant – qui, depuis 2020, prend des mesures, des circulaires, des notes

117 Entretien avec l'agronome Joceline Iréné de l'Association des petits planteurs de Terrier Rouge, Terrier rouge, 11 mai 2025.

118 Véronique Dorner, *Ibidem*.

119 Entretien avec Milostène Castin de la Kodinasyon rezistans kont dappiyanp sou te, Terrier rouge, 11 mai 2025.

120 Entretien avec Emmanuel Jean-François, Cap-Haïtien, 6 mai 2025.

121 Entretien avec Eberle Armand, 25 novembre 2025. Toutes les citations proviennent de cet entretien.

122 Il existe en réalité une Unité de Sécurité de la Réforme Agraire (USRA), mais celle-ci ne semble guère opérationnelle.

garantissant une réponse à notre travail. Mais le reste ne suit pas. Derrière, il n'y a pas d'enchaînement ni de réponse du MARNDR. Au final, la décision revient au conseil des ministres. Or, il n'y a pas d'élaboration ni de suivi de politiques publiques en faveur de la réforme agraire, de la souveraineté alimentaire, de l'agroécologie, etc.

Le ministère de l'agriculture s'est transformé en un ministère de 'petits copains', de rapports avec les ONG internationales et les bailleurs de fonds internationaux.

Et la mission des représentants publics, aujourd'hui, n'est pas d'élaborer des politiques, mais de se partager ce qui reste de la carcasse de l'État.¹²³ Même constat de la part d'Eberle Armand qui lie la conjoncture à l'effacement du projet de réforme agraire inscrit dans la Constitution de 1987 : « La réforme agraire n'est pas à l'ordre du jour ; on a toujours une peur bleue que cela engendre trop de remous, alors on se contente, on parle de préférence de 'réforme foncière' au niveau de l'État. Mais l'INARA reste fixé sur la réforme agraire ; sur l'idée d'harmoniser la terre et la ville, le foncier et les moyens de production, de créer des richesses durables, et d'engager l'État. Le problème est d'engager l'État de manière responsable, durable pour la création alternative de richesses. Mais la réforme agraire continue d'engendrer une peur bleue du côté de nos dirigeants ».

Enfin, au niveau conjoncturel, la présence à la tête de l'INARA, depuis plus de neuf ans, d'un directeur général ayant une sensibilité pour la cause paysanne et dialoguant avec les

organisations sociales constitue un facteur positif.

L'État

« L'État élabore une stratégie nationale de souveraineté alimentaire, tout en cherchant à attirer des investissements étrangers, hypothéquant par là même une telle stratégie. L'INARA, en charge de mettre en œuvre la Réforme agraire inscrite dans la Constitution, est constamment bridée, subordonnée aux impératifs contraires des gouvernements. « L'État dit tout et son contraire », comme l'affirme Ricot Jean-Pierre. **Cette incohérence et ces contradictions, le manque de volonté et de vision politiques profitent à des acteurs qui savent en tirer parti afin d'accroître leur marge de manœuvre** – légale, informelle et criminelle –, en opérant dans les vides juridiques et les absences de l'État pour accaparer davantage les terres. Ainsi, **le manque de vision de l'État haïtien revient dans les faits à endosser la vision de la grande propriété foncière et d'une économie extravertie, favorisant les investissements étrangers, les importations et exportations sur le marché international et excluant la paysannerie du territoire.**

Ce sont bien deux visions, deux projets de développement antagonistes qui s'affrontent.

Peu désireux et incapable de toute façon d'arbitrer ou de gérer ces choix contraires, l'État haïtien reste, au niveau légal et théorique, dans un entre-deux. Mais, dans les faits, il prend résolument parti, en octroyant des terres et des facilités à Codevi, PIC, Agritrans et autres mégaprojets du même type. Il faut par ailleurs comprendre cet



Ricot Jean-Pierre : « L'État élabore une stratégie nationale de souveraineté alimentaire, tout en cherchant à attirer des investissements étrangers, hypothéquant par là même une telle stratégie. »

État dans le cadre d'une « gouvernance internationalisée ». Les acteurs internationaux, en intervenant toujours plus directement dans l'élaboration, le financement et l'opérationnalisation des stratégies nationales, en viennent finalement à codiriger le pays, mais en fonction d'une logique convergente qui se manifeste dans une politique de développement anti-paysan.

À terme, l'enjeu reste celui qui animait les manifestations qui ont renversé la dictature Duvalier : « changer l'État ». « Il est nécessaire que les acteurs du mouvement social et populaire arrivent à construire de nouveaux rapports avec l'État, à repenser l'État dans sa construction, sa mission et ses rapports avec la société ; c'est un travail politique, qui ne pourra pas se faire sans aborder les questions essentielles aujourd'hui »¹²⁴. Dans le même sens, Jean-Pierre et Derolus concluaient leur article en affirmant : « seul un État populaire, anticapitaliste, anti-néocolonial, souverain, est capable de répondre » aux revendications de la paysannerie haïtienne¹²⁵.

123 Entretien avec Ricot Jean-Pierre réalisé le 11 septembre 2025.

124 Entretien avec Ricot Jean-Pierre réalisé le 11 septembre 2025.

125 Ricot Jean-Pierre, Peterson Derolus, *Ibidem*.

Trois exemples de conflits fonciers

Afin d'illustrer la dynamique de spoliation de terres dans la région du nord et de dégager un *modus operandi*, il est utile de s'arrêter, ne fût-ce que brièvement, sur trois conflits fonciers – l'un dans le département du Nord, l'autre dans celui du Nord-Est, le dernier enfin dans celui de l'Artibonite – qui donnent à voir les acteurs et les enjeux du phénomène.

① Un conflit foncier emblématique et bien documenté a donné lieu à **un bras de fer entre la DGI et l'INARA dans les années 2000 dans la commune de Limonade**, dans le département du Nord. Il constitue un cas d'école des contradictions institutionnelles et des retournements politiques qui fragilisent davantage encore la sécurité foncière. Un groupe d'associations d'éleveurs, soutenu entre autres par Veterimed et la PAPDA, avaient introduit une demande de fermage sur plusieurs centaines d'hectares de terres désaffectées, qui avaient fait partie de l'ancienne plantation de sisal « Madras », et relevaient donc du domaine privé de l'État. Contactée, la DGI ne répondit pas. Après plusieurs années de blocage, avançant le risque de conflits potentiels, l'INARA prit en charge l'arpentage et signa avec les paysans et paysannes des contrats d'utilisation de 760 parcelles. Mais la DGI refusa d'encaisser les droits de fermage et bloqua la procédure. Il fallut attendre octobre 2008 pour qu'un accord fût trouvé : deux associations d'élevage, Apwolim et Akep (Asosyasyon Kiltirèl de Elvè Pistè) obtinrent des contrats

de fermage portant respectivement sur 993 et 189 hectares. Cependant, deux ans plus tard, une partie des terres fut accordée par l'État à Grand Marnier – reprises, à la suite du départ de celle-ci par Agrifaz, une association créée par le député de Limonade d'alors, Tertius Tanis (voir précédemment) – et en 2012 une autre partie des terres fut récupérée par la DGI – un bail sur des terres d'État est révocable à tout moment –, pour y bâtir l'université Henri Christophe¹²⁶.

② **Prévoyance**, selon Eberle Armand, **représente le plus important conflit actuel dans le département du Nord-Est**. Et celui aussi dans lequel l'INARA est le plus impliqué. Prévoyance est une « colonie agricole » établie par une loi de 1938, confirmée en 1939, au profit des familles victimes et rescapées du massacre de septembre 1937 en République dominicaine¹²⁷. Elle se situe dans la section communale de Savane au lait, à Ouanaminthe. Des rumeurs de possibles expulsions, alimentées par des visites nocturnes des autorités locales, circulaient depuis quelque temps lorsque, les 16 et 17 décembre 2014, un groupe composé de bandits armés et cagoulés et de représentants officiels – juge de paix, greffiers, huissiers, agents de la DGI, etc. – envahissent les terres à bord de tracteurs, agressent les personnes, détruisent 276 maisons, ravagent les cultures – 327 carreaux de terres –, pillent et expulsent les agriculteurs et agricultrices. Deux personnes sont tuées et quelque 270 familles sont affectées. Plusieurs personnes sont arrêtées, y compris les représentants de l'INARA et de la

section communale (CASEC) sur place, des journalistes intimidés et menacés. Un juge d'instruction de la juridiction de Fort Liberté ira jusqu'à lancer un mandat d'arrêt contre le directeur général de l'INARA, lui interdisant de quitter le pays¹²⁸. Et cela en violation flagrante du statut de l'INARA et de l'interdiction de toute poursuite judiciaire à l'encontre de son directeur général pour les actes commis en rapport avec ses fonctions.

« Puis, on bloque les entrées menant à la colonie pour empêcher le retour des familles. C'est véritablement un crime », s'insurge Eberle Armand. Et de poursuivre : « face à une telle situation, l'INARA, très sévère, a, en vertu de la loi, fait paraître un arrêté l'autorisant à prendre possession provisoirement des terres litigieuses. Donc, l'INARA a été très rapide en besogne, a mis la zone en quarantaine et fait une étude. La décision finale revenait à l'État qui a confirmé que cet espace est bien une colonie agricole. C'est donc un espace considéré comme un sanctuaire, protégé par l'article 27 de la Constitution »¹²⁹. En réalité, il semble que cela soit la mobilisation, soutenue par la PAPDA qui par ailleurs fait appel à un avocat, qui a catalysé l'intervention de l'INARA et commencé à changer le rapport de force.

Aujourd'hui, la menace perdure mais a baissé de plusieurs crans. « On attend, dit un paysan de la zone, membre de MOPDES, la finalisation du plan de parcellisation de l'INARA qui sécurise les terres, pour qu'on se sente en sécurité car, actuellement, on ne connaît pas

126 Comité technique « Foncier & développement », *Ibidem*; Véronique Dorner, *Ibidem*; Dieupuisant Florida, *Ibidem*.

127 20 000 hommes, femmes et enfants haïtiens et dominicains noirs ou d'ascendance haïtienne sont tués, le plus souvent à l'arme blanche, par les militaires dominicains accompagnés de civils qui ratissent la région frontalière le long de la rivière Massacre. C'est l'« Opération Perejil », persil en espagnol, kout kouto-a – coup de couteau – en créole. Loi du 3 mars 1938 autorisant l'établissement des colonies agricoles (Accord Haïti Saint-Domingue); arrêté présidentiel du 22 mars 1938 sur l'établissement des colonies agricoles; loi du 15 septembre 1939 sur les colonies agricoles. Comité technique « Foncier & développement », *Ibidem*, page 24.

128 Les informations et citations proviennent des entretiens réalisés avec : des membres du MOPDES (Mouvman Peyizan pou Defann Enterè Savanolèt, le 10 mai 2025; avec Ricot Jean-Pierre, le 11 septembre 2025 et avec Eberle Armand, le 25 novembre 2025.

129 Entretien avec Eberle Armand, 25 novembre 2025.

la limite exacte des parcelles et, du coup, personne n'ose construire dessus ». De son côté, Eberle Armand précise : « le recensement [des habitants et habitantes] a été fait, ainsi que la cartographie, l'aménagement du territoire. Il faut maintenant fixer et remettre les parcelles. La dernière étape est la consolidation du processus foncier, la mise en valeur de l'espace. C'est important car les paysans qui n'ont pas quitté l'espace, qui sont là, ne peuvent pas exploiter l'espace de peur des représailles. On attend les moyens qui ne sont pas toujours au rendez-vous. Ce sera une mission de 15 jours avec environ 33 personnes, avec la sécurité nécessaire ; ce qui exige de gros moyens qui ne sont pas toujours à la disposition de l'INARA. Le grand problème est que l'État n'est pas encore enclin à couvrir notre budget de fonctionnement, à permettre notre intervention publique »¹³⁰.

3 La spoliation de la Ferme-école agroécologique Délicia
Jean de la SOFA constitue un autre exemple emblématique¹³¹. Située dans la Savane Diane, sur la commune de Saint-Michel de l'Attalaye, elle occupe 13 hectares de terres, cédées, après un long travail de plaidoyer, en 2017 par le gouvernement haïtien. La SOFA y forme les paysannes à l'agroécologie : « on apprend les cultures en association, le respect des distances entre plantations, comment contrôler les insectes utiles pour la nature, etc. C'est un mariage de l'agriculture ancestrale et des connaissances scientifiques, du passé et du présent »¹³².



Les femmes de la SOFA ont été victimes de violences par un groupe armé dans leur ferme-école. Le président Jovenel Moïse a octroyé ces terres à un magnat haïtien pour y créer une zone franche, violant les droits humains et menaçant encore plus la souveraineté alimentaire.

Le 8 février 2021, vingt-quatre heures après ce que la plupart des juristes en Haïti considèrent comme la fin de son mandat, le président Jovenel Moïse publie un arrêté présidentiel qui fait de la Savane Diane une zone franche. Plus précisément, il octroie ces terres à un magnat haïtien, André Apaid Jr. – connu pour avoir dirigé le Groupe des 184, la coalition dominée par le secteur privé qui, en 2004, a chassé du pouvoir Jean-Bertrand Aristide –, alliée à une autre famille de l'oligarchie, la famille Déjoie, pour produire, par le biais de sa société Stevia Agro Industrie, de la stévia (plante très sucrée) au profit de la transnationale Coca-Cola.

En mai et juin 2020, alors qu'Apaid commence à se manifester en réclamant ces terres, les membres de la SOFA sont victimes de violences impliquant un groupe armé, le coordonnateur du CASEC (Conseil d'administration de la 8^e section communale l'Attalaye) et l'ancien ministre de l'Agriculture de

Michel Martelly, Fresner Dorcin. Interpellé, le ministre de l'Agriculture de l'époque, Pierre Patrix Sévère, réagit, en contradiction avec les lois et au mépris du droit, en invitant la SOFA à négocier directement avec le spoliateur : Apaid. L'organisation a refusé de suivre cette voie et a pu compter sur la solidarité d'organisations locales et nationales, dont la PAPDA.

Depuis, les violences ont baissé d'un cran, mais les intimidations demeurent ainsi que les tensions. La famille Apaid a construit en 2023 des bâtiments, protégés par un mur, et commencé à cultiver, en offrant des services et des emplois ponctuels à la communauté locale. Mais celle-ci continue, dans sa majorité, à apporter son soutien à la SOFA. Jusqu'à ce jour, l'action en justice de l'organisation féministe est bloquée. Au niveau international, le Canada a inclus André Apaid dans sa liste de sanctions pour « violations flagrantes des droits humains »¹³³.

130 Entretien avec Eberle Armand, 25 novembre 2025.

131 Sur ce cas, lire entre autres PAPDA, « Note de protestation contre les attaques subies par la SOFA, orchestrées par des groupes armés accompagnés d'autorités locales à la solde d'acteurs du secteur privé des affaires », 22 juin 2020, https://entraide.be/wp-content/uploads/sites/4/2020/07/note-de-protestation-sofa_2.pdf; Entraide et Fraternité, « Violentes attaques contre une association haïtienne partenaire d'Entraide et Fraternité », 3 juillet 2020, <https://entraide.be/publication/violentes-attaques-contre-une-association-haitienne-partenaire-d-entraide-et/>; Capire, « Les femmes résistent à l'accaparement des terres et à la zone franche dans la région d'Haïti », *Capire*, 26 mars 2021, <https://capiremov.org/fr/experiences/les-femmes-resistent-a-laccaparement-des-terres-et-a-la-zone-franche-dans-la-region-dhaiti/>.

132 Entretien avec des paysannes à la Ferme-école de la SOFA, Saint-Michel-de-l'Attalaye, 8 mai 2025.

133 Gouvernement du Canada, *Special Economic Measures (Haïti) Regulations*. SOR/2022-226, <https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/regulations/SOR-2022-226/FullText.html>.

La Savane Diane, qui couvre environ 200 mille hectares à cheval entre trois départements (le Nord, le Centre et l'Artibonite), a été classée en 2018 par le ministère de l'Agriculture comme l'une des cinq zones prioritaires pour assurer l'autosuffisance alimentaire du pays. Une grande diversité d'aliments – pois, gombo, riz, arachides, canne à sucre¹³⁴, millet, moringa –, ainsi que plusieurs variétés de fruits et de plantes médicinales y sont produites.

Le 7 novembre dernier, une des propriétés et zone franche d'Apaid à Croix-des-Bouquets est attaquée et prise par le gang armé « 400 mawozo ». Commencent à circuler sur les réseaux sociaux des accusations de trafic de drogue visant André Apaid, amenant celui-ci à faire une déclaration qui donne davantage d'informations sur la spoliation des terres de la SOFA. En octobre 2021 a été créée par André Apaid Anacaona FZ, que son fondateur présente comme un « grand projet agro-industriel » sur 6000 hectares de terres de la Savane Diane, « voué à la production massive de stevia, d'avocats Hass, de pois Congo et de myrtilles, avec un investissement prévu de 250 millions de dollars sur dix ans, incluant des engagements financiers d'investisseurs privés, d'une société canadienne, de la BID et d'autres groupes internationaux »¹³⁵.

« Déclarer Savane Diane zone franche, affirmait la coordinatrice

de la SOFA de 2021, revient à détruire l'environnement, détruire l'agriculture, détruire le bétail et en même temps, condamner les agricultrices et agriculteurs à aller travailler dans des usines, notamment l'usine de stévia en prévision pour alimenter Coca Cola, pour un salaire de misère, sans aucune contrepartie sociale. Autrement dit, c'est renforcer l'insécurité alimentaire en Haïti, l'appauvrissement du pays incluant la féminisation outrancière de la pauvreté »¹³⁶.

→ Ces trois cas de spoliations de terres dessinent des tendances communes :

- l'absence d'information et de consultation autour des projets d'investissements ;
- l'action conjointe de fonctionnaires publics, d'autorités locales, d'hommes politiques et d'hommes d'affaires – ces derniers créant régulièrement des partis politiques pour légitimer leurs interventions –, de groupes armés criminels ;
- l'absence de recours à la justice – trop coûteuse, trop lente et surtout directement impliquée dans l'accaparement ;
- l'intervention entravée de l'INARA qui agit aux côtés des paysans et paysannes, mais sans guère de moyens et qui dépend en fin de compte de la validation de l'État et se voit régulièrement mis en cause par les spoliateurs et leurs complices. **La force politique qui manque à l'INARA a été,**

dans le cas de Prévoyance, en partie au moins comblée par la mobilisation populaire amplifiée par le plaidoyer de la PAPDA. Cependant, l'expulsion des paysans et paysannes de Prévoyance est vieille de onze ans et n'a pas encore connu un dénouement heureux ; ce qui donne la mesure du temps long des conflits et de leur résolution. Dans le cas de la Ferme-école de la SOFA, la mobilisation sociale a très certainement freiné les ambitions d'Apaid et de ses complices au sein de l'État, leur interdisant un usage systématique de la violence. L'inscription d'Andy Apaid, en juin 2023, sur la liste de sanctions canadiennes a mis un coup d'arrêt provisoire à son projet de zone franche.

Particulièrement inquiétante – et éclairante – est la répétition de certains noms qui reviennent comme responsables connus des spoliations : notamment les anciens sénateurs Hervé Fourcand, Rony Célestin et Wanique Pierre, tous impliqués dans des affaires de corruption – et les deux premiers sur les listes de sanctions canadienne et états-unienne¹³⁷. De même, l'homme d'affaire Andy Apaid se trouve également sur les listes de sanctions pour les accusés de violations des droits humains. Certes, tant qu'ils n'ont pas été jugés, ils sont présumés innocents, mais, justement, il semble que tout soit fait pour qu'il n'y ait jamais de jugement et que l'impunité demeure.

134 L'une des sources principales de revenus des familles paysannes de la région ; le sucre sert à la production du « Clairin [boisson alcoolisée similaire au rhum, mais non raffiné] St-Michel », qui fait partie du patrimoine culturel de la zone.

135 RHI, « André Apaid rejette catégoriquement les accusations d'implication dans la drogue et détaille sa version des faits dans une déposition à la DCPJ... », *RHI news*, 9 décembre 2025, <https://www.rhinews.com/actualites/andre-apaid-rejette-categoriquement-les-accusations-dimplication-dans-la-droque-et-detaille-sa-version-des-faits-dans-une-deposition-a-la-dcpj/> ; « 400 « Marozos » envahissent l'usine à Santo : Andy Apaid brise l'omerta et dévoile sa version à la DCPJ », *Le Quotidien 509*, 9 décembre 2025, <https://lequotidien509.com/400-marozos-envahissent-lusine-a-santo-andy-apaid-brise-lomerta-et-devoile-sa-version-a-la-dcpj/>.

136 « Note de protestation de la SOFA contre le projet de zone franche à Savane Diane », *Anthropolitics*, 22 février 2021, <https://www.anthropolitics.org/sofa-zone-franche/>.

137 Lire notamment « Haïti-Corruption : Plusieurs anciens fonctionnaires convoqués au parquet de Port-au-Prince, suite aux rapports d'enquête de l'Ulcc », *AlterPresse*, 23 novembre 2023, <https://www.alterpresse.org/spip.php?article29870> ; Eloïse Layan, « En Haïti, derrière l'assassinat d'un journaliste, l'emprise des gangs et de la corruption », *Le Monde*, 4 juillet 2025, https://www.lemonde.fr/international/article/2025/07/04/en-haiti-derriere-l-assassinat-d-un-journaliste-l-emprise-des-gangs-et-de-la-corruption_6618129_3210.html.

CHAPITRE 5

Agroécologie : vers un changement d'échelle?

En Haïti, les paysans et paysannes appliquent de manière au moins partielle des pratiques qui peuvent être considérées comme agroécologiques, entendue à la fois comme science, pratique et mouvement social, cherchant à optimiser les interactions entre plantes, animaux, êtres humains et environnement, tout en prenant en considération les aspects sociaux nécessaires pour atteindre un système alimentaire durable et juste¹³⁸. **Plus que telle ou telle technique ou pratique, la spécificité de l'agroécologie est d'être centrée sur les paysans et paysannes et leurs organisations ; sur leurs savoir-faire, leur capacité d'action et de co-construction d'une transition vers un système alimentaire durable.** Mais elle a aussi et surtout, aux yeux de Via Campesina, valeur de mode de vie et de « mode de lutte et de résistance au capitalisme ». Et la plateforme paysanne internationale d'« agroécologie paysanne », entendue comme « la souveraineté alimentaire en action »¹³⁹. Enfin, dans la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales (dorénavant Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et paysannes), l'agroécologie est mise en avant en lien avec « une production durable » et d'assurer



L'agroécologie donne la priorité à la satisfaction de la demande alimentaire locale (en diversité, en quantité et en qualité) et répond à la crise climatique et environnementale qui affecte Haïti.

la préservation et l'utilisation durable des terres et des autres ressources naturelles.

Le mariage des options scientifiques modernes et des pratiques ancestrales est souvent apprécié et convainc les paysans et paysannes d'adopter/adapter ces méthodes. La difficulté tient à l'impatience et au découragement quand les cultures, confrontées aux aléas climatiques et au manque d'eau, ne s'améliorent pas suffisamment vite en quantité et

en qualité. **Sous pression économiquement, impatiente de vendre sa production, une famille peut éprouver quelque réticence à pratiquer l'agroécologie¹⁴⁰.**

Ne nécessitant pas d'équipements ou d'intrants agricoles coûteux ni de vastes superficies et de capitaux importants, l'agroécologie est particulièrement bien adaptée à l'agriculture familiale en Haïti. Elle constitue en outre un levier de changement et un modèle

138 FAO, *The 10 elements of agroecology. Guiding the transition to sustainable food and agricultural systems*, <http://www.fao.org/3/I9037EN/i9037en.pdf>.

139 Fondation Heinrich Böll, *Agroécologie paysanne – La Via Campesina en action : des solutions pour le climat*. De Via Campesina, 2018, https://www.boell.de/sites/default/files/boell.stiftung_ecologie-44.6_la-via-campesina_fr_v01_kommentierbar.pdf; Via Campesina, *Agroécologie : une lutte pour défendre la vie*, 7 novembre 2017, <https://viacampesina.org/fr/agroecologie-lutte-defendre-vie/>.

140 Entretien avec des paysannes à la Ferme-école de la SOFA, Saint-Michel-de-l'Attalaye, 8 mai 2025.

alternatif. L'agroécologie répond de plus aux défis de la souveraineté alimentaire, en donnant la priorité à la satisfaction de la demande alimentaire locale (en diversité, en quantité et en qualité) et de la crise climatique et environnementale qui affecte Haïti¹⁴¹. L'agroécologie est devenue l'une des revendications phares – aux côtés de la souveraineté alimentaire – de la plateforme internationale Via Campesina, dont Tèt Kole (TK) est membre.

Par ailleurs, au niveau haïtien, les Cahiers de revendications paysannes reprennent la thématique de l'agroécologie et celle-ci est au cœur du projet de formation de la Ferme-école de la SOFA. De plus, l'agroécologie a fait l'objet d'un forum (« sur l'agroécologie et la souveraineté alimentaire ») réalisé en octobre 2021 à Port-au-Prince. La déclaration finale de ce forum, signée entre autres par la SOFA, la PAPDA, le GAFE, TK, le MPP (Mouvement paysan papaye, également membre de Via Campesina) et diverses organisations du Nord et du Nord-Est, appelait à « définir des stratégies de lutte pour défendre l'agriculture paysanne familiale agroécologique », grâce notamment à « une campagne nationale de formation, de sensibilisation et de conscientisation sur le modèle d'agriculture paysanne familiale agroécologique et la consommation des produits locaux à tous les niveaux »¹⁴².

Pour toutes ces raisons, la thématique est désormais reprise et mise en pratique par nombre d'organisations sociales haïtiennes et intégrée à une stratégie globale visant la souveraineté alimentaire et une réforme agraire intégrale. Ainsi, Jean-Pierre et Derolus écrivent que « diverses initiatives de développement d'expériences agroécologiques à travers le pays voient le jour. Il s'agit pour les organisations et mouvements paysans d'expérimenter des stratégies visant la souveraineté alimentaire des communautés qui, malgré leurs limites, montrent l'importance d'une politique agricole prenant en compte ces expériences et les revendications paysannes »¹⁴³.

L'un des principaux enjeux actuels, en Haïti et au niveau mondial, est le passage de l'agroécologie à l'échelle supérieure, afin de dépasser sa situation de niches et de s'imposer comme un modèle alternatif. En 2018, lors d'un séminaire régional sur l'agroécologie, la FAO a mis en avant quatre recommandations pour assurer la transition agroécologique : renforcer les producteurs et leurs organisations ; favoriser l'échange d'expériences et de connaissances, les recherches et innovations collaboratives ; promouvoir des marchés agroécologiques ; réviser le cadre légal, financier et politique, afin qu'il soit favorable à cette transition¹⁴⁴. Il est significatif que le marché international et le

modèle de production alimentaire mondial, qui constituent une camisole de force hypothéquant toute perspective agroécologique, ne soient pas mentionnés et demeurent hors-champ.

Au niveau haïtien, outre le cadre (ultra)libéral des échanges commerciaux au sein desquels est pris le pays, le manque de moyens – crédits, main-d'œuvre, semences, matériel –, d'accompagnement et de politiques publiques rendent à l'heure actuelle impossible ce changement d'échelle.

Agroécologie et féminisme

Enfin, **le changement d'échelle implique une alliance de l'agroécologie et du féminisme.**

Nombre d'études mettent en avant l'interconnexion, faisant de la première une voie potentielle d'*empowerment* des femmes¹⁴⁵. Il n'y a cependant pas de relation automatique entre agroécologie et féminisme. Certes, les femmes sont souvent les gardiennes des savoirs agricoles traditionnels, des semences locales, des techniques de conservation, des systèmes de culture adaptés aux sols et aux aléas climatiques ; savoirs sur lesquels reposent l'agroécologie. Et, en tant que mouvement, l'agroécologie questionne les relations de genre et de pouvoir dans les systèmes alimentaires et constitue une occasion de transformer les inégalités structurelles. De plus, l'opérationnalisation et la

141 Laurent Delcourt, « Agroécologie : enjeux et défis », dans *Alternatives Sud, Agroécologie - Enjeux et perspectives*, Vol. XXI - 2014, n°3. Pour une réflexion sur l'agroécologie appliquée au contexte haïtien, lire Jean Rénol Élie, « Économie sociale en milieu rural haïtien : ancrages, parachutages, hésitations et responsabilités » dans *Alternatives Sud, L'économie sociale et solidaire : levier de changement ?*, Vol. XXII - 2015, n°2, Syllepse-CETRI. Voir également les articles de Jean-Rusnel Étienne à ce sujet, parus dans *Le National* des 14 et 22 novembre 2017, et dans *Le Nouvelliste*, du 20 février 2018 : « L'agroécologie peut-elle sauver Haïti ? », <https://lenouvelliste.com/article/183430/lagroecologie-peut-elle-sauver-haiti>.

142 « Déclaration finale du forum sur l'agro écologie et la souveraineté alimentaire », Port-au-Prince, 16 octobre 2021, <https://www.coeh.eu/wp-content/uploads/2021/11/Declaration-finale-Forum-sur-lAgro-ecologie-et-la-souverainete-alimentaire.pdf>.

143 Jean-Pierre Ricot, Peterson Derolus, *Ibidem*.

144 FAO, *Catalysing dialogue and cooperation to scale up agroecology: outcomes of the Fao regional seminars on agroecology*, Rome, 2018, <http://www.fao.org/3/I8992EN/I8992en.pdf>.

145 Lire entre autres Iridiani Graciele Seibert, Azra Talat Sayeed, Zdravka Georgieva et Alberta Guerra, « L'agroécologie n'existe pas sans le féminisme », *Via Campesina*, 30 octobre 2019, <https://viacampesina.org/fr/lagroecologie-nexiste-pas-sans-le-feminisme/> et Fundación Heinrich Böll, *Sin Feminismos no hay Agroecología*, 16 janvier 2024, <https://cl.boell.org/es/2024/01/16/sin-feminismos-no-hay-agroecologia>.



Photo : © Wendy Desart - Digiprod

L'agroécologie questionne les relations de genre et de pouvoir dans les systèmes alimentaires et constitue une occasion de transformer les inégalités structurelles.

durabilité de l'agroécologie sont fonction de la place et du rôle des femmes. Comme l'écrit Pauline Grégoire, « il n'y aura pas de pratiques durables de l'agroécologie sans l'autonomisation des femmes et l'atteinte de l'égalité des sexes ».¹⁴⁶

Mais le risque est d'imposer un fardeau supplémentaire aux femmes car certaines pratiques leur sont souvent attribuées et leur travail invisibilisé, reproduisant de la sorte la séparation instituée des espaces privé et public, et avec elle la matrice des relations de pouvoir inégales. Ce fardeau additionnel est escamoté et s'accompagne d'un discours promouvant

l'image d'une femme haïtienne indépendante, prenant en charge le travail et les responsabilités familiales : la « femme *poto mitan* [pilier central] ». Ce discours tend à naturaliser la surcharge de travail des femmes et l'irresponsabilité de l'État¹⁴⁷.

D'où l'importance de visibiliser et de valoriser tout le travail des femmes, en affirmant que c'est bien du « vrai » travail – travail agricole, de soins, de ménage, etc. – et de se centrer sur leur autonomisation.

Christophe Providence fait de l'alliance entre agroécologie et économie sociale et solidaire le point de convergence de cette autonomisation des femmes en

Haïti. « **Plutôt que de chercher à 'intégrer' les femmes à des modèles économiques dominants inadaptés, il est temps de reconnaître et de soutenir les modèles qu'elles construisent déjà** : coopératifs, ancrés dans les territoires, attentifs aux besoins réels, soucieux de la vie et de la communauté. Cela suppose de transformer les politiques publiques, de renforcer les capacités locales, de garantir des droits économiques concrets, et d'ouvrir un espace réel à la participation des femmes dans la gouvernance du développement »¹⁴⁸.

¹⁴⁶ Pauline Grégoire, *Agroécologie et inégalités de genre : quelles perspectives féministes?*, Oxfam Magasins du monde, 12 mars 2024, https://oxfammagasinsdumonde.be/content/uploads/2025/05/Analyse-2_web.pdf.

¹⁴⁷ Sabine Lamour, « Partir pour mieux s'enraciner ou retour sur la fabrique du *poto-mitan* en Haïti », S. Lamour, D. Côté & D. Alexis (Eds.), *Déjouer le silence : contre-discours sur les femmes haïtiennes*, Remue-ménage et Mémoire d'encrier, 2018.

¹⁴⁸ Christophe Providence, *L'économie solidaire en Haïti – Ekonomi solidè ann Ayiti. Femmes, territoires et initiatives populaires - Fanm, teritwa ak inisyativ popilè*, <https://scienceetbiencommun.pressbooks.pub/esshaïti/>.

CONCLUSIONS

La terre – sa possession, son utilisation et son transfert – se trouve au cœur des enjeux fonciers en général en Haïti, et particulièrement sur l'axe Nord/Nord-Est. Si le problème est loin de se réduire au fait d'être propriétaire ou non, l'accès à la terre constitue bien un verrou initial qui hypothèque la résolution de l'ensemble des entraves auxquelles sont confrontés les paysans et paysannes en Haïti. Et cela entraîne une série de conséquences non seulement pour le milieu rural, mais aussi, plus globalement, pour la société haïtienne, son environnement et son avenir.

Faute de sécurité foncière, en l'absence de politiques publiques et au vu de la pénibilité du travail, nombre de jeunes se détournent de l'agriculture et migrent vers les villes (ou tentent de quitter le pays) où ils accélèrent l'urbanisation inorganisée. Le manque de travail formel, d'accès aux services sociaux et de perspectives les enferme dans une vie aux conditions précaires et les expose aux risques de rejoindre (ou d'être recrutés par) les gangs armés. De plus, le manque d'accès à la terre et à une sécurité foncière durable contribue à la crise environnementale et hypothèque les solutions possibles, notamment en termes de reboisement. Ainsi, les familles paysannes n'entreprennent pas de cultures forestières ou l'arboriculture qui s'inscrivent sur le

temps long et participent à la protection des sols¹⁴⁹.

Le droit à la terre, à titre individuel et/ou collectif, « y compris les droits coutumiers d'occupation des terres actuellement dépourvus de protection légale », est reconnu et mis en avant par la Déclaration des droits des paysans et paysannes, qui ouvre la possibilité aux États, selon le besoin, de « prendre des mesures appropriées pour supprimer et interdire toutes les formes de discrimination liées au droit à la terre »¹⁵⁰. Les Cahiers de revendications paysannes en appellent quant à eux à une « réforme agraire intégrale ». L'accès à la terre représente la première revendication des paysans et paysannes de la



Couverture des Cahiers de revendications paysannes élaboré par des organisations paysannes haïtiennes et publié en décembre 2018.

149 Jean Rénol Elie, *La question agraire en Haïti*, PAPDA, juin 2021.

150 Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales (UNDROP), <https://docs.un.org/fr/A/RES/73/165>. Sauf mentions contraires, les citations proviennent de ce texte.

région nord. L'agronome Mathieu Joseph, de la PAPDA, dessine une perspective : « il faut d'abord donner les terres, ensuite l'accompagnement. En un an, avec un minimum d'infrastructures et de matériel agricole léger et d'irrigation d'eau – ce sont les Haïtiens les moteurs de l'agriculture –, on pourrait relancer l'activité agricole »¹⁵¹.

Cela implique une stratégie de mobilisation sociale et de plaidoyer dont l'INARA peut être un levier, mais qu'à lui seul, il est incapable de mener. D'où la nécessité tout à la fois de restructurer, réorienter et renforcer (en moyens et en personnel) l'institution, comme le demandent les Cahiers de revendications paysannes¹⁵², et de développer une stratégie d'alliance et d'utilisation de et avec l'INARA, en tenant à la fois compte de son potentiel et de ses limites. Limites doublement surdéterminées d'un côté par la nature et la politique de l'État haïtien, et de l'autre par une vision et un projet de développement extractiviste (soutenu voire copiloté par les acteurs internationaux). En dernière instance, répondre aux revendications paysannes en Haïti nécessite de changer cet État et cette vision.

L'agroécologie est à la fois une pratique partiellement mise en œuvre en Haïti qui se prête bien à l'environnement et aux conditions d'exploitation agricole de la petite paysannerie et **un potentiel pour nourrir le pays, opérer un changement de cap et rompre avec le « cercle vicieux de la dépendance alimentaire, la faim et la malnutrition »** dénoncé dans la PSNSSANH. À condition de revoir radicalement la matrice des politiques économiques et commerciales qui favorise les importations alimentaires et cherche avant tout à attirer les investissements étrangers.

L'expérience cumulée des zones franches et autres parcs industriels (Codevi, PIC et Agritrans) dans l'axe Nord/Nord-Est devrait servir de leçon. Elles ont créé peu d'emplois, de mauvaise qualité et peu rémunérés, n'ont pas entraîné de diversification économique, encore moins de saut qualitatif, ont entraîné un impact environnemental négatif et se sont mises en place et développées au détriment de l'agriculture familiale et des paysans et paysannes de la région. Or, non seulement on n'en tient pas compte, mais on tend aussi à vouloir reproduire cette politique. Cela est d'autant plus problématique que l'annonce, la perspective de nouveaux projets et investissements accroît la spoliation des terres du fait de la stratégie de pré-positionnement des acteurs.

Au-delà des aspects spécifiques et économiques, il convient de voir dans le paysan et la paysanne des acteurs politiques et des sujets de droits auxquels l'accès à la terre offre une assise et une garantie. C'est cette subjectivation politique que consacre la Déclaration des droits des paysans et paysannes et dont Mireille Fanon Mendès-France rappelle le rôle exceptionnel dans l'histoire d'Haïti : **« la paysannerie haïtienne comme sujet politique joue un rôle fondamental dans la résistance anticoloniale, mais aussi dans la construction de la Nation haïtienne »**¹⁵³. **Il ne s'agit donc pas de chercher ce qui peut être fait pour les paysans et paysannes, mais bien avec les paysans et paysannes, en lien avec des politiques publiques.** Ainsi, la Déclaration de l'ONU de 2018 fixe le droit des paysans et paysannes « de définir et d'établir des priorités et des stratégies concernant l'exercice de leur droit au développement », de participer à la gestion « des ressources naturelles présentes dans leur communauté dont ils ont besoin », « de participer aux processus décisionnels concernant la politique alimentaire et agricole » et « de définir leurs systèmes alimentaires et agricoles ». Quant aux États, ils doivent, en partenariat avec les paysans et paysannes, respecter, protéger et réaliser leurs droits, ce qui implique aussi de faire en sorte que des tiers – notamment des sociétés transnationales et des mines – respectent et renforcent ces droits.

Dans le contexte haïtien, les enjeux fonciers en général et la spoliation des terres en particulier doivent dès lors s'appréhender au prisme, d'un côté, de paysans et paysannes dont on ne reconnaît pas les droits – dont celui à la terre – ni le statut de sujet politique et, de l'autre, d'un État complice des acteurs de la spoliation des terres et ayant adopté une politique extractiviste, orientée par un modèle de développement anti-paysan. Seul un renversement de ce rapport, où les paysans et paysannes d'Haïti participent à la définition et de la réalisation des politiques publiques agricoles et alimentaires, en donnant la priorité à l'agroécologie et à la souveraineté alimentaire, et en changeant la nature et l'orientation de l'État haïtien, peut assurer le respect, la protection et les droits des paysans et paysannes. **L'accès à la terre est la première phase de ce changement.**

151 Entretien le 9 mai 2025.

152 *Kaye nasyonal revandikasyon òganizasyon peyizan ak peyizàn ayisyen yo*, mai 2018.

153 Mireille Fanon Mendès-France, *Rapport de mission analytique. Mission en Haïti*, août 2023, <https://coalitionforpeopleofafricandescent.org/fr/docs/analytical-mission-report-to-haiti-august-2023/>.

RECOMMANDATIONS¹⁵⁴

À L'UNION EUROPÉENNE (UE) ET À L'ÉTAT BELGE

→ **Faciliter une sortie de crise durable**

- En mettant en œuvre l'embargo sur les armes décidé par l'ONU (résolution 2699, 2023), qui à l'heure actuelle n'est toujours pas effectif, – la très grande majorité des armes proviennent des États-Unis.
- En invitant les pays d'accueil des demandeurs d'asile haïtiens à respecter les critères définis dans les conventions internationales en matière d'asile et de retour et en les enjoignant d'arrêter les rapatriements.
- En luttant effectivement contre l'impunité, via notamment le régime de sanctions mis en place par l'ONU, résolution 2653 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

→ **Adopter un principe de précaution par rapport à l'insécurité foncière**

L'arrivée d'ONG, de bailleurs internationaux et la perspective de projets et investissements créent une pression sur les terres et nourrissent l'accaparement dans un contexte d'insécurité foncière généralisée. Et ce alors que le recours à la justice est très problématique. Il conviendrait d'anticiper ces effets négatifs en veillant à court-circuiter les stratégies de pré-positionnement de certains acteurs, à éviter une urbanisation non planifiée et en collaborant avec l'INARA et les organisations paysannes.

→ **Privilégier le soutien à l'agroécologie en appliquant le principe de cohérence des politiques**

- Appuyer des initiatives endogènes et paysannes de promotion et de vulgarisation de l'agroécologie comme modèle alternatif.
- Privilégier les investissements dans l'agriculture paysanne familiale agroécologique en lieu et place de mécanismes favorisant l'importation de produits alimentaires.

La promotion, le soutien et la mise en œuvre de l'agroécologie et de l'agriculture familiale doivent être prioritaires – et intégrer la dimension genre – dans les politiques de coopération de la Belgique et de l'UE. Il convient pour ce faire de travailler à partir d'une définition claire de l'agroécologie, alignée sur celle des mouvements paysans haïtiens et de Via Campesina qui font de l'agroécologie un

modèle alternatif, en lien avec la souveraineté alimentaire, assurant la transition écologique et sociale. Cela ne peut pas aller de pair avec la mise en avant de stratégies de libéralisation des marchés, de soutien aux zones franches, de valorisation des importations alimentaires (notamment dominicaines) et des investissements étrangers qui hypothèquent les revendications et les droits des paysans en général et des paysannes en particulier, ainsi que les pratiques agroécologiques. Il faut adopter une politique cohérente en appliquant la recommandation de la Déclaration des droits des paysans et paysannes : « Les États établiront des mécanismes destinés à assurer la cohérence de leurs politiques agricoles, économiques, sociales, culturelles et relatives au développement avec la réalisation des droits énoncés dans la présente Déclaration ».

À L'UNION EUROPÉENNE

→ **Faire preuve d'une culture de la transparence et de la redevabilité**

Il demeure encore aujourd'hui difficile d'obtenir des informations concrètes sur les projets de l'UE, les évaluations, les financements et les consultations des parties prenantes, ainsi que, plus globalement, sur la stratégie poursuivie. Particulièrement questionnant est l'appui budgétaire que l'UE apporte depuis des années à l'État haïtien, sans évaluation ni redevabilité ni consultation d'organisations haïtiennes et européennes (et en ignorant les demandes d'audit émanant du Parlement européen).

À L'ÉTAT HAÏTIEN

→ **Mettre en œuvre des politiques publiques favorables à l'agroécologie et à la souveraineté alimentaire, en partenariat avec les paysans et paysannes**

- Mettre immédiatement fin à la politique d'installation de zones franches sur les terres agricoles qui risque d'hypothéquer à long terme la souveraineté alimentaire du pays.
- Préserver les terres agricoles d'une urbanisation en prenant de toute urgence des mesures, parmi lesquelles la définition d'un plan d'aménagement du territoire et le renforcement des structures décentralisées du MARNDR dans les régions.
- Réaliser une réforme agraire intégrale qui mette fin aux accaparements de terres et

¹⁵⁴ Ces revendications ont été élaborées conjointement par Entraide et Fraternité, Frédéric Thomas (l'auteur de cette étude) et Ricot Jean-Pierre, directeur de la Plateforme haïtienne de plaidoyer pour un développement alternatif.

assure un accès large et équitable à la terre, aux moyens de production et aux biens communs, entre autres via une réorientation, restructuration et renforcement de l'INARA.

- Appliquer les articles de la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et paysannes, dont l'État haïtien est partie et signataire, et répondre aux revendications des Cahiers de revendications paysannes.

→ **Réaliser une mission d'enquête dans la région du nord sur les dynamiques et acteurs de l'accaparement des terres et son impact sur les inégalités hommes-femmes**

En partenariat avec les organisations de droits humains, les mouvements paysans, les organisations sociales, communautaires et de femmes, l'INARA, le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ) et l'Office de protection du citoyen (OPC) doivent mener une mission d'enquête dans la région du nord sur les dynamiques et acteurs de l'accaparement des terres, et son impact sur les inégalités hommes-femmes. Et ce notamment en enquêtant sur les fonctionnaires, juges, politiques et hommes d'affaires impliqués, en mettant fin à l'impunité, en réalisant un inventaire des projets en cours et projetés, et en veillant à ce que les droits des paysans et paysannes soient respectés.

AUX PARTENAIRES HAÏTIENS

→ **Contribuer à l'élaboration d'un document stratégique pour l'INARA**

Entre les textes légaux sur lesquels il se base, d'une part, et les moyens et validation dont il dépend de son ministère de tutelle, le MARNDR, d'autre part, l'INARA ne dispose pas d'un document structuré qui dessine sa stratégie. Il conviendrait de travailler avec l'INARA en vue d'élaborer un tel document stratégique opérationnel, intégrant la dimension genre, qui permette d'agir de manière efficace dans le contexte institutionnel défavorable qui est le sien afin d'appuyer plus concrètement son objectif de réforme agraire. Les partenaires haïtiens pourraient tirer profit de l'expérience d'autres pays en sollicitant les réseaux internationaux auxquels ils participent, dont Via Campesina.

→ **Contribuer à une mission d'enquête dans la région du nord sur les dynamiques et acteurs de l'accaparement des terres, et son impact sur les inégalités hommes-femmes**

Accompagner, faciliter et orienter une mission d'enquête des institutions publiques haïtiennes dans la région du nord sur les dynamiques et

acteurs de l'accaparement des terres, et son impact sur les inégalités hommes-femmes, afin que cette enquête rende compte le plus fidèlement possible de la réalité vécue ainsi que des revendications populaires et paysannes.

→ **Appuyer de manière stratégique les organisations et mouvements paysans**

- En montrant et en développant systématiquement les liens, aux niveaux local, national et international entre réforme agraire intégrale, agroécologie, souveraineté alimentaire et économie sociale et solidaire.
- En mettant en place un pool d'organisations du mouvement social et populaire haïtien en vue d'influencer les politiques nationales et internationales.

AUX PARTENAIRES BELGES

→ **Réaliser une étude d'impact socio-environnemental des projets miniers à la frontière dominicaine, qui puisse servir le plaidoyer, avec une dimension spécifique genre**

Les projets miniers en République dominicaine et à quelques kilomètres d'Haïti risquent fort d'avoir des effets négatifs majeurs, ni documentés ni contrôlés, encore moins réparés, en Haïti. Il serait nécessaire, de concert avec les organisations haïtiennes et dominicaines, d'anticiper ces effets à partir de la réalisation d'une étude d'impact socio-environnemental, avec une dimension spécifique genre qui serve de plaidoyer pour empêcher et/ou conditionner la mise en œuvre de ces projets.

→ **Appuyer de manière stratégique les partenaires haïtiens**

- Appuyer la réalisation d'une mission d'enquête dans la région du nord, à travers un soutien financier, un accompagnement technique, le travail de plaidoyer ou toute autre mesure jugée adéquate.
- Appuyer l'élaboration d'un document stratégique de l'INARA, à travers un soutien financier, un accompagnement technique, le travail de plaidoyer ou toute autre mesure jugée adéquate.
- Relayer le plaidoyer, les propositions des acteurs haïtiens et les revendications paysannes auprès des institutions belges et européennes pour qu'elles soient prises en compte dans les documents de politique de coopération.

LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS

AFLIDEPA : Association des femmes de Limonade pour le développement de la production agricole et l'Artisanat

AGRIFAZ : Agriculture Faim zéro

AKEP : Asosyasyon Kiltirèl de Elvè Pistè

APWOLIM : Association des Producteurs de lait de Limonade

AVSF : Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières

BAC : bureaux agricoles communaux

BD : Broederlijk Delen

BID : Banque interaméricaine de développement

CASEC : Conseil d'administration de la section communale

CIAT : Commission interministérielle pour l'aménagement du territoire

CNSA : Coordination Nationale pour la Sécurité Alimentaire

CPPNE : Coopérative des Petits Paysans du Nord-Est

CPT : Conseil présidentiel de transition

DGI : Direction générale des impôts

EF : Entraide et Fraternité

FECCANO : Fédération des coopératives cacaoyères du Nord

FRG : Force de répression des gangs

INARA : Institut national de la réforme agraire

KJM : Kolektif Jistis Min

KPKSC : Coopérative de producteurs de cacao organique Sans Souci de Mombin Crochu

MARNDR : Ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural

MEF : Ministère de l'Économie et des finances

MMAS : Mission multinationale d'appui à la sécurité

MPP : Mouvement paysan papaye

PAPDA : Plateforme haïtienne de plaidoyer pour un développement alternatif

PDI : Personnes déplacées internes

PEID : Petits États insulaires en développement

PHTK : Parti haïtien Tèt Kale

PIC : Parc industriel de Caracol

PSNSSANH : Politiques et Stratégies nationales de Sécurité et Souveraineté Alimentaire et Nutritionnelle en Haïti

SJM : Service Jésuite aux Migrants/Solidarite Fwontalye Haïti

SHADA : Société Haïtiano-Américaine de Développement Agricole

SOFA : Solidarite Fanm Ayisyèn

TK : Tèt Kole

UCOPCANE : Union des Coopératives de producteurs de cacao du Nord-Est

UNDROP : Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans

UE : Union européenne

BIBLIOGRAPHIE

Action Contre la Faim (ACF) Haïti, Mouvement Paysan Papaye (MPP), *Qui nourrit les Haïtiens ?*, 2017.

AlterPresse, « Haïti-Corruption : Plusieurs anciens fonctionnaires convoqués au parquet de Port-au-Prince, suite aux rapports d'enquête de l'Ulcc », *AlterPresse*, 23 novembre 2023, <https://www.alterpresse.org/spip.php?article29870>.

Ayiti Kanpe Min (Mining Free Haiti), <https://en.ayitikanpemin.org/>.

Banque mondiale, *Un secteur agricole plus fort améliore l'accès de tous les Haïtiens à la nourriture*, 11 avril 2023, <https://www.banquemondiale.org/fr/results/2023/04/11/a-stronger-agriculture-sector-makes-food-more-accessible-to-all-haitians>.

Banque mondiale, *Regarder au-delà de la provision par le gouvernement des services en eau et assainissement. Les choix et pratiques des plus vulnérables en Haïti*, 2018, <http://documents.worldbank.org/curated/en/224581524205194413/pdf/122047-WP-PUBLIC-FRENCH-Looking-beyond-governemnt-Haiti.pdf>.

BID, Banque mondiale, *Le potentiel inexploité d'Haïti : Une évaluation des obstacles à l'égalité de genre*, 2023, <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/4b69af839b59351a-5d7a245d71a57c13-0370012023/related/-French-Haiti-Gender-Assessment-Summary-report.pdf>.

BID, « La BID dirigera le Plan de relance et de développement à moyen terme d'Haïti pour 2025-2030 », 21 avril 2025, <https://www.iadb.org/fr/actualites/la-bid-dirigera-le-plan-de-relance-et-de-developpement-moyen-terme-dhaiti-pour-2025-2030>

BID, « Visite historique du président de la BID montre son support à la relance en Haïti et à la création d'emplois dans le secteur privé », 7 mai 2025, <https://www.iadb.org/fr/actualites/visite-historique-du-president-de-la-bid-montre-son-support-la-relance-en-haiti-et-la-creation>.

BID, « La BID consacrera US \$ 27 millions pour un programme foncier en milieu rural en Haïti », *Reliefweb*, 25 avril 2012, <https://reliefweb.int/report/haiti/la-bid-consacrera-us-27-millions-pour-un-programme-foncier-en-milieu-rural-en-ha%C3%AFti>

BRL ingénierie, *Projet de développement municipal et de résilience urbaine au Cap-Haïtien (MDUR). Etude d'impact environnemental et social (EIES)*, août 2020, [https://www.mtptc.gouv.ht/media/upload/doc/publications/MDUR-Etude_d%27Impact_Environnemental_et_Social_\(EIES\)_Dec_2023.pdf](https://www.mtptc.gouv.ht/media/upload/doc/publications/MDUR-Etude_d%27Impact_Environnemental_et_Social_(EIES)_Dec_2023.pdf).

Bureau des Mines et de l'Énergie (BME), *Notice explicative de la carte du potentiel minier et énergétique d'Haïti*, mars 2018.

Capire, « Les femmes résistent à l'accaparement des terres et à la zone franche dans la région d'Haïti », *Capire*, 26 mars 2021, <https://capiremov.org/fr/experiences/les-femmes-resistent-a-laccaparement-des-terres-et-a-la-zone-franche-dans-la-region-dhaiti/>

Villardouin Cersine, « Haïti et Union européenne : deux programmes majeurs lancés pour transformer dans le département du Nord-Est », *Explosion info*, 25 novembre 2025, <https://www.explosioninfo.com/2025/11/haiti-et-union-europeenne-deux.html>

CIAT, *Lois cadrant la réforme foncière en cours dans la République d'Haïti*, avril 2016.

COEH, « Déclaration finale du forum sur l'agro écologie et la souveraineté alimentaire », Port-au-Prince, 16 octobre 2021, <https://www.coeh.eu/wp-content/uploads/2021/11/Declaration-finale-Forum-sur-lAgro-ecologie-et-la-souverainete-alimentaire.pdf>.

Paul Collier, Haiti: From Natural Catastrophe to Economic Security. A Report for the Secretary-General of the United Nations, janvier 2009, https://www.lessonsfromhaiti.org/download/Report_Center/haiticollier.pdf.

Concertation pour Haïti (CPH), *L'industrie minière en Haïti. Défis et réalité. Rapport préliminaire*, juin 2015, https://aqoci.qc.ca/wp-content/uploads/2015/05/pdf_cph._l_industrie_minie_re_en_hai_ti._de_fis_et_re_alite_.juin_2015.pdf.

Concertation pour Haïti (CPH), *L'industrie minière en Haïti. Enjeux et réalité, janvier 2016*, https://ceim.uqam.ca/db/IMG/pdf/cph._l_industrie_minie_re_en_hai_ti._enjeux_et_re_alite_s._final_de_c_2015.pdf.

Comité technique « Foncier & développement », « La politique foncière haïtienne : état d'avancement, enjeux et défis du programme de sécurisation foncière et cadastre », *Note de synthèse n° 24*, AFD, MEAE, Paris, mai 2017.

CSIS, *Cross-Border Trade and Corruption along the Haiti-Dominican Republic Border*, mars 2019.

Laurent Delcourt, « Agroécologie : enjeux et défis », dans *Alternatives Sud, Agroécologie - Enjeux et perspectives*, Vol. XXI - 2014, n°3.

Véronique Dorner, *La fabrique des politiques publiques. Les décideurs haïtiens entre environnement international et conceptions locales de l'appropriation foncière*, AFD, juin 2010.

Marc Dufumier et Philippe Hugon, « Piques et polémiques les 'émeutes de la faim' : du sous investissement agricole à la crise sociopolitique », *Revue du Tiers-Monde*, 2008/04, n°196, <https://shs.cairn.info/revue-tiers-monde-2008-4-page-927>.

Jean Rénoël Élie, « Économie sociale en milieu rural haïtien : ancrages, parachutages, hésitations et responsabilités » dans *Alternatives Sud, L'économie sociale et solidaire : levier de changement ?*, Vol. XXII - 2015, n°2, Syllepse-CETRI.

Jean Rénoël Elie, *La question agraire en Haïti*, PAPDA, juin 2021.

Jean-Rusnel Étienne, *Le Nouvelliste*, du 20 février 2018 : « L'agroécologie peut-elle sauver Haïti ? », <https://lenouvelliste.com/article/183430/lagroecologie-peut-elle-sauver-haiti>.

Entraide et Fraternité, « Violentes attaques contre une association haïtienne partenaire d'Entraide et Fraternité », 3 juillet 2020, <https://entraide.be/publication/violentes-attaques-contre-une-association-haitienne-partenaire-d-entraide-et/>

Bernard Éthéart, *Dossier foncier pour le Tribunal Populaire*, note 31 mai 2018.

Mireille Fanon Mendès-France, *Rapport de mission analytique. Mission en Haïti*, août 2023, <https://coalitionforpeopleofafrican descent.org/fr/docs/analytical-mission-report-to-haiti-august-2023/>.

FAO, *Catalysing dialogue and cooperation to scale up agroecology: outcomes of the Fao regional seminars on agroecology*, Rome, 2018, <http://www.fao.org/3/i8992EN/i8992en.pdf>.

FAO, *The 10 elements of agroecology. Guiding the transition to sustainable food and agricultural systems*, <http://www.fao.org/3/i9037EN/i9037en.pdf>.

Valéry Félix, « Le ministre Alfred Fils Métellus prône la transformation du grand Nord en locomotive économique et plateforme régionale », *Le Nouvelliste*, 10 septembre 2025, https://lenouvelliste.com/article/259749/le-ministre-alfred-fils-metellus-prone-la-transformation-du-grand-nord-en-locomotive-economique-et-plateforme-regionale#google_vignette

Dieuouissant Florida, *Les territoires agricoles haïtiens entre dérégulation des marchés, crise politique et résistance paysanne. Les cas de la Vallée de l'Artibonite et de la Plaine du Nord*, thèse de géographie, Université Paris-Nord - Paris XIII, 2023.

Fondation Heinrich Böll, *Agroécologie paysanne – La Via Campesina en action : des solutions pour le climat. De Via Campesina*, 2018, https://www.boell.de/sites/default/files/boell.stiftung_ecologie-44.6_la-via-campesina_fr_v01_kommentierbar.pdf

Fundación Heinrich Böll, *Sin Feminismos no hay Agroecología*, 16 janvier 2024, <https://cl.boell.org/es/2024/01/16/sin-feminismos-no-hay-agroecologia>.

Germanwatch, *Global Climate Risk Index 2026*, <https://www.germanwatch.org/sites/default/files/2025-11/CRI%2026%20full%20report.pdf>.

Global Justice Clinic et Haiti Justice Initiative, *Byen Konte, Mal Kalkile ? Les risques de l'exploitation de l'or pour les droits humains et l'environnement en Haïti*, 2016, page 239, <https://chrgj.org/2016-09-byen-konte-mal-kalkile-environmental-risks-gold-mining-haiti/>.

Gouvernement du Canada, *Special Economic Measures (Haiti) Regulations. SOR/2022-226*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/regulations/SOR-2022-226/FullText.html>.

Iridiani Graciele Seibert, Azra Talat Sayeed, Zdravka Georgieva et Alberta Guerra, « L'agroécologie n'existe pas sans le féminisme », *Via Campesina*, 30 octobre 2019, <https://viacampesina.org/fr/lagroecologie-nexiste-pas-sans-le-feminisme/>

Pauline Grégoire, *Agroécologie et inégalités de genre : quelles perspectives féministes ?*, *Oxfam Magasins du monde*, 12 mars 2024, https://oxfammagasinsdumonde.be/content/uploads/2025/05/Analyse-2_web.pdf.

Groupe de la Banque mondiale, *La Banque mondiale en Haïti*, 13 octobre 2025, <https://www.banquemondiale.org/fr/country/haiti/overview#2> ; « World Bank Announces New Strategy for Haiti », 4 mars 2025, <https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2025/03/04/world-bank-announces-new-strategy-for-haiti>.

Groupe de la Banque mondiale, *Country partnership framework for Haiti 2025 –2029*, 31 janvier 2025, <https://documents1.worldbank.org/curated/en/099020725174011573/pdf/BOSIB-f3a67254-0225-4811-b1fd-df828492c0de.pdf>.

Haïti Libre, « Haïti - FLASH : Lancement d'un projet portuaire de 600 millions USD à Terrier Rouge », *Haïti Libre*, 9 septembre 2025, <https://www.haitilibre.com/article-45735-haiti-flash-lancement-d-un-projet-portuaire-de-600-millions-usd-a-terrier-rouge.html>.

Ellie Happel & Beth Hoagland & Orlie Jean Pierre & Tess Russo & Meg Satterthwaite, « Participatory baseline water study improves scientific data and strengthens community power », *Open Global Rights*, 14 décembre 2022, <https://www.openglobalrights.org/participatory-water-study-improves-data-community-power-haiti/>.

David Harvey, *Le nouvel impérialisme*, Paris, Les Prairies ordinaires, 2003.

Jean-Michel Hauteville, « En Haïti, le démantèlement de l'Usaid met en péril les organisations de défense des droits humains », *Le Monde*, 4 mars 2025, https://www.lemonde.fr/international/article/2025/03/04/en-haiti-le-demantelement-de-l-usaid-met-en-peril-les-organisations-de-defense-des-droits-humains_6576345_3210.html

Jean-Michel Hauteville, « 'Je n'ai pas pu revoir mes enfants avant d'être emmenée' : à la frontière entre Haïti et la République dominicaine, les migrants haïtiens expulsés en masse », *Le Monde*, 10 novembre 2025, https://www.lemonde.fr/international/article/2025/11/10/je-n-ai-pas-pu-revoir-mes-enfants-avant-d-etre-emmenee-a-la-frontiere-entre-haiti-et-la-republique-dominicaine-les-migrants-haitiens-expulses-en-masse_6652952_3210.html.

Céline Jacmain, « L'or d'Haïti. Une arme à double tranchant pour les agriculteurs », *Broederlijk Delen*, 9 septembre 2025, <https://broederlijkdelen.be/fr/nieuws/het-goud-van-haiti>.

Jean-Pierre Ricot, Peterson Derolus, « Haïti : Dette et souveraineté alimentaire, l'impossible cohabitation », *CADTM*, 7 février 2025, <https://www.cadtm.org/Haiti-Dette-et-souverainete-alimentaire-l-impossible-cohabitation>.

Jake Johnston, « Where does the money go? A look at USAID spending in Haiti », *CEPR*, 4 février 2025, <https://cepr.net/publications/a-look-at-usaid-spending-in-haiti/>.

Kaye nasyonal revandikasyon òganizasyon peyizan ak peyizan ayisyen yo, mai 2018.

Sabine Lamour, « Partir pour mieux s'enraciner ou retour sur la fabrique du poto-mitan en Haïti », S. Lamour, D. Côté & D. Alexis (Eds.), *Déjouer le silence : contre-discours sur les femmes haïtiennes*, Remue-ménage et Mémoire d'encrier, 2018.

Eloïse Layan, « En Haïti, derrière l'assassinat d'un journaliste, l'emprise des gangs et de la corruption », *Le Monde*, 4 juillet 2025, https://www.lemonde.fr/international/article/2025/07/04/en-haiti-derriere-l-assassinat-d-un-journaliste-l-emprise-des-gangs-et-de-la-corruption_6618129_3210.html.

Le Quotidien 509, « 400 « Marozos » envahissent l'usine à Santo : Andy Apaid brise l'omerta et dévoile sa version à la DCPJ », *Le Quotidien 509*, 9 décembre 2025, <https://lequotidien509.com/400-marozos-envahissent-lusine-a-santo-andy-apaid-brise-lomerta-et-devoile-sa-version-a-la-dcpj/>.

Antoine Lemonnier, « Haïti : 'J'ai été expulsée vers un pays où je n'avais jamais vécu' », *ONU info*, 1^{er} février 2025, <https://news.un.org/fr/story/2025/02/1152706>.

Georges Eddy Lucien, *Le Nord-Est d'Haïti. La perle d'un monde fini : entre illusions et réalité (open for business)*, Paris, L'Harmattan, 2018.

Gérard Maxineau, « Patrick Béliard mise sur PC Terminal pour transformer le grand Nord », *Le Nouvelliste*, 10 septembre 2025, <https://lenouvelliste.com/article/259739/patrick-beliard-mise-sur-pc-terminal-pour-transformer-le-grand-nord>

MARNDR, *Plan national d'investissement agricole*, 2010 ; *Politique de développement 2010-2025*, mars 2011 ; *Programme Triennal de Relance Agricole 2013-2016*, mars 2013.

MEF, IHSI, *Estimations désagrégées de la population haïtienne en 2024*, juillet 2024, <https://ihsi.gouv.ht/public/storage/document-views/March2025/Oan4m17p5LEKtsGEnHgt.pdf>.

Widlore Mérancourt, « L'exploitation d'une mine d'or à la frontière entre Haïti et la RD fait peur », *Ayibopost*, 17 septembre 2023, <https://ayibopost.com/lexploitation-dune-mine-dor-a-la-frontiere-entre-haiti-et-la-rd-fait-peur/>.

Widlore Mérancourt, « Vaste opération de vol de terrain dans le Nord-Est », *Ayibopost*, 25 décembre 2021, <https://ayibopost.com/vaste-operation-de-vol-de-terrain-dans-le-nord-est/>.

Métropole télé, « Oasis Village : état d'avancement, ambitions industrielles et garanties environnementales », 20 octobre 2025, <https://www.youtube.com/watch?v=VRHy6-kEh4A>.

Ministère à la Condition féminine et aux Droits des femmes et Sous-cluster VBG, *Haïti : Snapshot sur les incidents de violences basées sur le genre (VBG) de janvier à septembre 2025*, 13 novembre 2025, <https://reliefweb.int/report/haiti/haiti-snapshot-sur-les-incidents-de-violences-basees-sur-la-genre-vbg-de-janvier-septembre-2025>.

Ministère de l'environnement, *Sixième rapport national sur la biodiversité d'Haïti*, avril 2019.

Jonasson Odigène, « Appui budgétaire : L'Union européenne alloue 19,5 millions d'euros au gouvernement haïtien », *Le Nouvelliste*, 28 février 2025, <https://lenouvelliste.com/article/253830/appui-budgetaire-lunion-europeenne-alloue-195-millions-deuros-au-gouvernement-haitien>.

OECD, *Haiti profile (2023)*, <https://oec.world/en/profile/country/ht?selector343id=Import&selector1879id=percentage>.

OIG, *Haiti: Risks to U.S. Foreign Assistance*, février 2025, <https://oig.usaid.gov/sites/default/files/2025-02/Haiti%20Brief%20Risks%20to%20US%20Foreign%20Assistance%20February%202025.pdf>.

OIM, *Haiti: Report on the internal displacement situation in Haiti - Round 11 (September 2025)*, 14 octobre 2025, <https://reliefweb.int/report/haiti/haiti-report-internal-displacement-situation-haiti-round-11-september-2025>.

ONU, « Haïti : l'ONU alerte sur une « spirale de violences » après le feu vert à une force internationale », *ONU info*, 2 octobre 2025, <https://news.un.org/fr/story/2025/10/1157609>.

ONU, Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans (UNDROP), 17 décembre 2018, <https://docs.un.org/fr/A/RES/73/165>.

PAPDA, *Budget national et secteur agricole : Quelle cohérence dans les politiques publiques ?*, septembre 2013.

PAPDA, « Note de protestation contre les attaques subies par la SOFA, orchestrées par des groupes armés accompagnés d'autorités locales à la solde d'acteurs du secteur privé des affaires », 22 juin 2020, https://entraide.be/wp-content/uploads/sites/4/2020/07/note_de_protestation-sofa_2.pdf.

Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNA) HAÏTI 2022- 2030.

Wethzer Piercin, « Le sisal d'Haïti, un produit recherché et viable, mais peu exploité », *Ayibopost*, 29 juillet 2024, <https://ayibopost.com/le-sisal-dhaiti-un-produit-recherche-et-viable-mais-peu-exploite/>.

Richard Pierre, « Des agents de l'UDMO dans le nord du pays ont tabassé le personnel d'une ferme avicole à Milot », *Mapou info*, 11 septembre 2020, <https://mapouinfoscap.wordpress.com/2020/09/11/1736/>.

PNUD, Note d'information à l'intention des pays concernant le Rapport sur le développement humain 2020, <https://hdr.undp.org/sites/default/files/Country-Profiles/fr/HTI.pdf>.

PNUD Bureau Haïti, *Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes 2025-2028*, https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2025-03/undp-ht_strategie_genre_du_bureau_du_pnud_en_haiti_2025-2028.pdf.

Haïti est confrontée, depuis 2018, à une crise structurelle et multiforme qui n'a cessé de s'aggraver. À la fin de l'année 2025, selon l'ONU, plus de la moitié de la population, soit six millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire. Le pays constitue l'un des « points chauds » les plus préoccupants de l'insécurité alimentaire dans le monde.

L'agroécologie représente un potentiel important pour nourrir le pays et en finir avec la dépendance alimentaire, la faim et la malnutrition. Elle répond par ailleurs au défi du changement climatique dont Haïti est l'une des principales victimes. Pourtant, les politiques économiques et commerciales favorisent les importations alimentaires et cherchent avant tout à attirer les investissements étrangers.

Cette étude, nourrie d'une enquête de terrain, se concentre sur la région nord/nord-est de l'île. Elle met en lumière les obstacles à la mise en œuvre de l'agroécologie à large échelle : manque d'investissement public, priorité aux investissements étrangers (zones franches, monocultures), corruption et défaillances de l'État... et les pistes d'action pour les associations haïtiennes, leurs partenaires européennes, l'État belge et l'Union européenne.

Décembre 2025

Rédaction : Frédéric Thomas, Docteur en sciences politiques, chargé d'étude au CETRI – Centre tricontinental (www.cetri.be)

Comité éditorial : Daniel Fernández, Isabelle Franck, Jean-François Lauwens

Photo de couverture : Wendy Desert – Digiprod



Rue du Gouvernement Provisoire, 32 - 1000 Bruxelles

02 227 66 80 | info@entraide.be WWW.ENTRAIDE.BE



Éd. resp. : Axelle Fischer - 32 rue du Gouvernement Provisoire - 1000 Bruxelles



Un ouvrage mis en page,
imprimé et façonné par
Snel à Vottem, Belgique
www.snel.be

Avec le soutien de

